

MAIRIE du 4^{ème} arrondissement

Procès-verbal in extenso du Conseil d'Arrondissement

Du Mercredi 19 janvier 2022 – 18h30

Salle du Conseil

REMI ZINCK :

Mesdames, Messieurs,

Bonsoir, à toutes et à tous, Bienvenu.e.s au Conseil du 4^{ème} arrondissement. Comme vous le voyez, nous sommes à nouveau en distance ; je suis le seul élu dans la Salle du Conseil, les autres élu.e.s étant soit dans leurs bureaux respectifs, soit à leur domicile à distance.

Hélas la situation sanitaire nous oblige à revenir à une situation qu'on pensait avoir derrière nous, petit coup du sort du virus, du variant, nous sommes à nouveau en distance. Alors ceux qui sont seuls bien sûr peuvent enlever le masque, moi je suis dans la Salle du Conseil mais je ne suis pas tout à fait seul, il y a des gens du service et du cabinet donc on est quand même quelques-uns ; vous m'excuserez de porter le masque ce n'est pas très agréable pour la qualité des débats mais hélas mais c'est comme ça, la sécurité avant tout.

Je vous souhaite à nouveau la bienvenue.

Le mercredi 19 janvier 2022 18h30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le jeudi 13 janvier 2022 par Monsieur Le Maire du 4^{ème} arrondissement, sont réunis dans la Salle du Conseil pour ce qui me concerne et en visio-conférence pour les autres élu.e.s du Conseil.

Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire, je vous propose la candidature de Monsieur Yannick Papaix, je vous soumetts cette proposition au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc c'est adopté à la majorité pour notre séance de ce jour. C'est donc Yannick Papaix qui assurera les fonctions de secrétaire et qui va procéder à l'appel nominal des élu.e.s, à vous Monsieur Papaix.

Yannick PAPAIX:

Bonjour Mesdames et Messieurs les élu.e.s. Merci Monsieur Le Maire, meilleurs vœux à toutes et à tous. Bonsoir à tous, par ordre alphabétique :

- Laura ARNOD - présente
- Matthieu ARRONDEAU - présent
- Nadège BORRON - présente
- Marie-Agnès CABOT - présente
- Alexandre CHEVALIER - présent
- Aline GUITARD - Bonsoir à tous, présente
- David KIMELFELD - excusé pouvoir (permanent)

Rémi ZINCK:

J'ai reçu un pouvoir de sa part, je vous en prie

Sylvie PALOMINO:

Excusé pouvoir

Yannick PAPAIX:

- Samuel MECKLENBURG - Bonsoir à toutes et à tous, présent
- Sylvie PALOMINO - présente
- Yannick PAPAIX - présent
- Anne PELLET - Bonsoir à tous, présente
- Loïc RIGAUD - Bonsoir, présent
- Elodie TRIAS - Bonsoir à tous, présente
- Chloé VIDAL - excusée pouvoir (temporaire)

Rémi ZINCK:

Alors Mme Vidal m'a donné un pouvoir, elle est en retard, elle l'avait annoncé donc elle nous rejoindra au cours du Conseil, j'ai un pouvoir pour elle jusqu'à son arrivée.

Yannick PAPAIX:

Et enfin :

- Rémi ZINCK – présent

Rémi ZINCK:

Merci Monsieur Papaix, je vous souhaite à toutes et à tous, je renouvelle des vœux pour cette année. Des vœux de bonne santé pour vous et vos proches, de la réussite dans vos activités d'élu.e.s, dans vos activités professionnelles et personnelles.

Dans ce contexte sanitaire et dans celui de l'élection présidentielle, je forme également le vœu pour nous qui sommes porteurs d'une charge confiée par les électrices et les électeurs, que nous puissions rester à la hauteur des enjeux importants que notre pays devra faire face, que les passions des élections ne viennent pas troubler la qualité de nos échanges et puis

évidemment je souhaite que nous puissions dès le prochain Conseil nous retrouver dans cette salle de la mairie pour le futur Conseil d'Arrondissement.

Meilleurs vœux à toutes et tous.

J'ai reçu en toute dernière minute, une demande d'intervention de Monsieur Chevalier, je vous laisse la parole s'il vous plaît Monsieur.

ALEXANDRE CHEVALIER :

Merci Monsieur Le Maire. Nous aussi les élus de Lyon en commun, voulaient adresser leurs vœux aux croix-roussiens et croix-roussiennes, d'abord des vœux de bonheur, des vœux de bien-être, des vœux de sérénité.

Puisse 2022 aussi nous permettre de retrouver un semblant de vie normale - en tout cas on l'espère, puisse 2022 aussi voir les citoyens prendre leur destin en main, et enfin puisse 2022 porter l'humain et l'écologie au cœur de nos occupations collectives, merci pour votre attention.

Rémi ZINCK:

Merci Monsieur Chevalier.

Je vais vous donner comme d'habitude quelques informations générales concernant la vie de l'arrondissement.

Demain soir, comme vous le savez, il y a la nuit de la solidarité. L'objectif étant de recenser les personnes qui vivent à la rue. Plusieurs équipes seront dans toute la ville mais bien sûr dans le 4^{ème} arrondissement pour participer à cette opération de recensement qui commencera en début de soirée, et qui finira en tout début de nuit on va dire.

Deuxième information, comme d'habitude samedi 22 il y aura ce qu'on appelle le barnum des élu.e.s qui se trouvera devant la mairie de 09h30 à 12h30, qui est comme d'habitude le temps d'échanges et d'informations entre les élu.e.s et les habitants.

Les vœux, comme vous le savez qui étaient prévus pour le 21 janvier où Monsieur Le Maire de Lyon devait venir sur le 4^{ème} arrondissement, bien sûr ces vœux sont annulés compte tenu de la crise Covid, je ne vous apprend rien.

Enfin, deux informations : la concertation pour le projet d'aménagement du bas de la rue d'Austerlitz a eu lieu la semaine dernière. Je sais que certains d'entre vous y ont participé, je crois pouvoir dire que ce premier temps s'est bien passé, donc le projet continue son chemin puisque les services vont travailler à améliorer le projet en fonction de ce que les habitants ont pu porter comme souhait d'amélioration.

Dernière information, j'ai eu par Monsieur le Commissaire de Police, l'information que grâce aux nombre de policiers nationaux que nous a envoyé Monsieur le Ministre de l'intérieur, il va y avoir un renforcement des effectifs sur le Commissariat de Police Nationale 1^{er} / 4^{ème}, donc nous sommes en partie concernés. Ce qui permettra, d'après le Commissaire, d'améliorer les actions quotidiennes que mène la Police nationale mais aussi de pouvoir amener à des actions exceptionnelles d'envergure plus importantes, plus régulières.

C'est une information qui nous intéresse, peut être que nous parlerons de la sécurité en fin de ce Conseil puisqu'il y a une délibération qui porte sur ce sujet.

Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs, vous avez pris connaissance du compte-rendu du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 1^{er} décembre 2021. Je profite de cette approbation du PV de la séance précédente pour préciser certaines règles du fonctionnement de notre Conseil.

Lors de ce Conseil de décembre, Monsieur David Kimelfeld a demandé une interruption de séance afin que puisse s'exprimer quelques riverains de la rue Dulaar, mécontents d'un aménagement de cette rue.

J'ai refusé cette interruption de séance et je l'assume, ce n'est pas de ma part un déni de démocratie, c'est au contraire le respect de celle-ci et de ses règles de fonctionnement. S'il suffit à un groupe de personnes insatisfaites par une décision, que ce soit à tort ou à raison, de se présenter à un Conseil qu'il soit municipal, métropolitain, départemental, régional et donc bien sûr d'arrondissement, pour en interrompre le cours normal et chercher à imposer par leurs pressions dans l'ordre du jour, il devient impossible à ces assemblées de délibérer sereinement et de voter librement.

Monsieur Kimelfeld, lors de ce Conseil de décembre, en demandant une interruption de séance a dit qu'il avait lui-même autorisé ces suspensions lorsqu'il était Maire... Nous n'en avons pas retrouvé trace...

Il n'est pas là ce soir mais il serait bon qu'à l'occasion, il puisse nous préciser dans quelle circonstance il a autorisé une ou des interruptions du Conseil d'Arrondissement.

Je rappelle enfin qu'il ne manque pas d'espace de concertations, de discussions avec les élu.e.s et les habitants du 4^{ème} : les Conseils de quartiers où il est possible à tout instant de s'engager, les permanences du Maire que je mène chaque mois, il est aussi possible de prendre rendez-vous avec chaque élu.e.s., il y a des réunions ponctuelles de concertations et d'informations. Et je rappelle d'ailleurs au sujet de la rue Dulaar que mon adjointe Mme Elodie Trias avait rencontré les habitants une semaine à peine avant leur tentative d'interruption du Conseil d'Arrondissement.

Enfin il y a la présence, je l'ai rappelé il y a une minute des élu.e.s de la majorité du 4^{ème}, tous les quatrièmes samedis du mois, toute la matinée devant la Mairie pour échanger sans rendez-vous avec les citoyens et les citoyennes ; donc j'en appelle à la responsabilité de chacun et chacune pour faire en sorte que ce Conseil se déroule de façon sereine dans le respect de nos règles républicaines.

Je vous remercie.

Si personne n'a d'observation à présenter concernant le compte-rendu et le PV du Conseil d'Arrondissement, je vais le mettre aux voix :

Qui est contre ?

SYLVIE PALOMINO:

Monsieur Le Maire ?

REMI ZINCK :

Oui Mme Palomino ? Vous voulez vous exprimer avant le vote c'est ça ? Oui je vous en prie.

SYLVIE PALOMINO:

Oui, c'est ça, juste par rapport à vos propos, Monsieur Kimelfeld pourra vous répondre bien sûr en direct. Simplement, je voulais préciser qu'il avait parlé et qu'il avait autorisé une

interruption de séance lorsqu'il était Président de la Métropole, il parlait de l'instance de la Métropole et il a parlé d'une Mairie, en parlant de la Mairie du 1^{er}.

Je voulais juste préciser ça.

REMI ZINCK :

Merci, alors donc je vais mettre ce rapport aux voix. Alors comme je ne vous vois pas de manière très optimum pour moi, si vous voulez vraiment voter contre ou vous abstenir, manifestez-vous presque physiquement en plus de votre voix. Excusez-moi de vous le demander, si c'est possible.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Monsieur Arrondeau.

4-22-3527-220 : Rapporteur : MATHIEU ARRONDEAU

Objet : Approbation et autorisation de la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 41 rue Smith à Lyon 2e au profit de l'association AJ2 Permanence Emploi - Ensemble Immobilier n° 02058

Merci M Le Maire, Bonsoir à tous et tous mes vœux.

Je vais vous présenter pour un premier rapport, une autorisation de la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé dans le 2^{ème} arrondissement au profit de l'association « *AJ2 Permanence Emploi* ». C'est une convention qui prend fin au 28 février 2021, il est proposé de continuer cette mise à disposition, gratuite, jusqu'au 30 janvier 2023 afin de maintenir le soutien de la ville à cette association dans ses missions d'aide à la réinsertion professionnelle.

Cette association agit sur les 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} arrondissement, et participe aussi à la Commission d'Insertion par Arrondissement que nous organisons conjointement avec la Mairie du 1^{er} et les partenaires à l'emploi et à l'insertion. Je profite de ce rapport pour vous informer que la prochaine commission d'insertion se tiendra en février et elle en aura notamment pour but :

- De préparer les évènements qui auront lieu cette année sur nos territoires (Forum Emploi Jeunes ; Quinzaine de l'Emploi au Féminin qui aura lieu en mars) ;
- De travailler sur des outils collaboratifs pour faciliter la mobilisation des acteurs et mieux articuler l'offre et la demande d'emploi sur notre territoire ;
- Enfin aussi, d'échanger sur les métiers de la transition mais notamment sur ceux liés à la logistique urbaine et au transport de proximité.

L'objectif de cette Commission sera notamment de constituer un groupe de travail pour accompagner les coursiers autoentrepreneurs de notre territoire dans un projet collectif.

Je vous remercie pour cette délibération, je vous invite à voter favorablement à cette mise à disposition gratuite de ce local.

REMI ZINCK :

Alors s'il n'y a pas de prise de parole, je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Le rapport 232, Monsieur Arrondeau toujours.

4-22-3455-232 : Rapporteur : MATTHIEU ARRONDEAU

Objet : Avis sur le projet de règlement local de publicité de la Métropole de Lyon

Merci Monsieur Le Maire. Il s'agit ici de donner notre avis en tant que commune sur le Règlement Local de publicité. Pour faire un bref historique, le Conseil de la Métropole de Lyon a débattu sur les orientations générales du RLP en 2018 puis en 2020.

Le 10 mars 2021, je vous avais présenté ce RLP pour un débat sans vote en conseil d'arrondissement ; et le 13 décembre 2021, le Conseil de la Métropole de Lyon a arrêté le bilan de la concertation et arrêté le projet d'élaboration du Règlement Local de publicité.

Pour rappel, ces orientations sont organisées autour des 3 grands objectifs adoptés par le Conseil de la Métropole de Lyon :

- Garantir un cadre de vie de qualité
- Développer l'attractivité métropolitaine
- Développer l'efficience des outils à la disposition des collectivités.

Ce débat a également lieu, en application des dispositions du code de l'urbanisme et du code général des collectivités territoriales, au sein des conseils municipaux des 59 communes situées sur le territoire de la Métropole et bien sûr aussi des 9 Conseils d'Arrondissements de la Ville de Lyon.

Ce projet de RLP de la Métropole de Lyon répond aux objectifs de réduction de l'impact de la publicité sur le cadre de vie en limitant la taille et le nombre des dispositifs publicitaires sur le paysage urbain. Il répond également aux objectifs de la Ville de Lyon de limiter la pollution lumineuse sur son territoire grâce à des règles d'extinction des publicités et des enseignes lumineuses, à l'interdiction de la publicité numérique et des publicités lumineuses sur toiture et à la limitation de la taille et des zones dans lesquelles la publicité lumineuse est admise.

Il prend aussi en compte le caractère hautement patrimonial du territoire de la Ville de Lyon grâce à des règles permettant la bonne intégration architecturale des enseignes.

Suite à l'enquête publique qui démarre en ce début d'année, le Conseil Métropolitain approuvera le RLP en juin 2022, et sera aux côtés des communes pour sa mise en œuvre sur l'ensemble des 59 communes du territoire.

Je vous propose, chers collègues, de donner un avis favorable à ce RLP qui s'appliquera aux 59 communes de la Métropole de Lyon.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Madame Pellet, j'ai vu votre main, allez y je vous en prie.

ANNE PELLET:

Oui s'il vous plaît, merci Monsieur Le Maire. Alors tout d'abord, tous mes meilleurs vœux à tous pour une année positive et sereine, on en a tous besoin.

Une petite remarque, je suis étonnée de voir que nous sommes « condamnés » encore une fois à la visio alors que je sais qu'un Conseil d'arrondissement a eu lieu hier en présentiel. Je ne comprends pas très bien pourquoi il y en a qui ont le droit à la présence, c'est quand même beaucoup plus confortable pour tout le monde.

Concernant le RLP, je voulais vous dire que je partage globalement l'avis sur les publicités qui polluent nos toitures, immeubles et autres ; et donc concernant ce Règlement Local de Publicité, je voulais quand même dire que je regrettais de voir l'interdiction des bâches publicitaires sur les façades ravalées et la suppression des panneaux d'informations municipaux signés « Decaux » pour la plupart.

Les bâches financées pour les publicités de ravalements de façades sont des aides importantes pour les copropriétaires et permettent de soutenir l'entretien de ces façades, avec des prestations souvent meilleures, parce que plus de moyens et sans attendre trop longtemps. Trop souvent les copropriétés laissent trainer faute de moyens.

Vous auriez tout au plus pu réglementer l'importance du message publicitaire qui est mis sur ces bâches de façades, et proposer qu'il s'insère mieux, dans un décor comprenant le visuel de l'immeuble, comme ça se fait de plus en plus. C'est plus attrayant qu'une bâche brute de chantier, finalement sans rien écrit dessus.

D'autre part, ces panneaux ont le mérite, je pense aussi aux panneaux publicitaires classiques, ce qu'on voyait les panneaux de style Decaux, ont le mérite de donner des informations utiles sur la vie des arrondissements, sur la ville, sur les événements associatifs, sur des tas de sujets : sportif, culturel, santé, pollution de l'air et beaucoup de sujets.

Parfois aussi, c'était tant mieux, ils permettaient de fournir un espace de publicité rémunéré par les commerçants locaux pour la promotion de leurs produits, leur donnant un moyen publicitaire abordable face aux géants de la consommation.

Concernant cette information municipale, il aurait été même intéressant de connaître, puisque l'alternative va se réduire malheureusement pour beaucoup sur internet, de connaître le nombre de connexions au site de la Ville de Lyon. On serait peut être surpris de voir qu'il n'y en a pas tant que ça. Beaucoup de gens n'ont pas encore le réflexe, ni la possibilité de se connecter.

Ces panneaux informatifs existants sont plus utiles qu'on le croit et pour la vie de notre ville, les supprimer à mon sens est regrettable.

Pour ces raisons-là, je voterai contre ce rapport.

REMI ZINCK :

Merci, je ne vois pas d'autre prise de parole.

Monsieur Arrondeau, vous vouliez faire une réponse ou pas ?

MATTHIEU ARRONDEAU :

Oui sur ces panneaux de signalisation, on est pas vraiment dans le cadre du RLP. En réalité, c'est une décision de la Ville de Lyon. Le marché Chavet prenait fin et il a été décidé pour des raisons de coûts, d'efficacité aussi, d'informations ; de proposer une alternative à ces informations qui étaient données sur les panneaux de signalisation.

Donc on n'est pas vraiment dans le cadre du RLP, on est plutôt dans le cadre d'une décision municipale suite à la fin d'un marché.

REMI ZINCK :

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ? Mme Pellet, j'ai bien noté, vous avez bien voté contre ?

ANNE PELLET:

Je vote contre

REMI ZINCK :

- Qui s'abstient ?

C'est adopté à la majorité.

Je vous remercie. Je passe la parole à Monsieur Mecklenburg s'il vous plait.

4-22-3513-221 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une partie des locaux situés 92 place Joannès Ambre à Lyon 4e au profit des associations Union sportive et familiale, Maison de l'enfance et de la jeunesse et Graines électroniques - EI 04 010

et

4-22-243 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Mise à disposition du clos bouliste sis 92 place Joannès Ambre à plusieurs associations

Bonjour à toutes et à tous, Monsieur le Maire, cher collègues, Mesdames et Messieurs.

Je vais donc vous présenter conjointement les délibérations n°221 et 243 qui ont pour objet la mise à disposition gratuite du clos boulistes du 92 place Joannès Ambre à plusieurs associations.

Je vous signale au préalable que la délibération 221 fera l'objet d'un rectificatif lors du Conseil Municipal, simplement pour y ajouter le Théâtre de la Croix-Rousse et le Conseil de quartier Est comme bénéficiaires de la mise à disposition.

Je suis très heureux de vous présenter ce projet délibération qui engage la renaissance d'un lieu aussi secret que mythique à la Croix Rousse, dont nous avons récemment transféré la gestion en arrondissement. Si vous avez l'habitude de traouler par le passage Perret à la lisière du Théâtre de la Croix Rousse, vous avez sans doute remarqué une vaste cour arborée.

Acquis par la Ville de Lyon il y a plus de 40 ans, ces 600m2 auxquels s'ajoutent un vaste bistro enchâssé à l'arrière du théâtre ont depuis été confiés gracieusement à l'U.S.F, un club qui depuis 1980 s'y réunit dans un esprit de convivialité chargé de mémoire.

Aujourd'hui, dans une logique de redevabilité quant à l'usage qui est fait des équipements publics, nous souhaitons donner à ce lieu un nouvel élan, en l'ouvrant largement sur son quartier, en étendant ses horaires d'ouverture, et en mobilisant les forces vives qui œuvrent à proximité, au service de l'intérêt général.

Aussi, dans un arrondissement où malheureusement, force est de constater que de nombreux jeunes se désolent de l'absence de lieux où se retrouver, nous avons décidé de construire avec eux, à cet endroit, un projet qui puisse leur ressembler.

À cet effet, plutôt que d'y assoir un projet déjà ficelé, nous souhaitons travailler une approche de terrain, je veux dire que nous expérimenterons sur le temps long une cohabitation de différentes structures en interaction avec les habitants et les habitantes.

Depuis maintenant plus d'un an, nous avons observé les usages, interrogé les envies, entendu les craintes et stimulé les imaginaires pour esquisser une première tentative.

Désormais, et si vous le voulez bien, pour l'année à venir, La Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, et la jeune association d'éducation populaire les Graines Electroniques occuperont désormais les lieux les mercredis, en soirée et sur la période des vacances scolaires.

USF conservera son créneau habituel en après-midi, tandis que les équipes du Théâtre de la Croix Rousse et leurs artistes disposeront des locaux en matinée pour s'y réunir et pour s'y restaurer pendant la pause méridienne. Le Conseil de quartier Ouest quant à lui, y tiendra également ses assemblées mensuelles ainsi que ces réunions de travail thématiques.

Ensemble, nous proposons de co-construire au cours des mois à venir, un nouveau lieu ressource, amical, inclusif, apprenant et émancipateur, résolument tourné vers la jeunesse croix-roussienne.

Nous vous proposons à cet effet, d'approuver un conventionnement pour une première période de 6 mois qui correspondra à une première phase d'occupation expérimentale, puis d'un an, renouvelable 2 fois. Je me dois de préciser que cet équipement sera mis à disposition à titre gracieux, et que nous avons désormais décidé d'exonérer l'ensemble des occupants des charges courantes concernant les fluides.

J'en profite aussi pour remercier ici, les membres d'USF qui m'ont accordé leur confiance, avec qui j'ai pu m'entretenir de très nombreuses heures, pour tenter de saisir l'insaisissable, je veux dire l'esprit de ce lieu, sa mémoire et ainsi trouver le moyen de poursuivre ensemble l'histoire que l'on y écrit.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci Monsieur Mecklenburg. Comme tout le monde l'a bien suivi, il y a deux délibérations. La délibération 221 et la 243.

- La 221 c'est l'approbation de la convention d'occupation précaire du domaine privé.
- La 243 c'est la mise à disposition du Clos Boulistes.

C'est deux choses un peu différentes qui relèvent du même sujet de toute façon.

Sur l'ensemble, est-ce que quelqu'un a une prise de parole ?

Mme Palomino vous aviez demandé ?

Je vous en prie, allez-y.

SYLVIE PALOMINO :

Je vous remercie Monsieur Le Maire. Permettez-moi rapidement à mon tour, de souhaiter une très bonne année empreinte de pleine d'humanité et plus de sérénité pour 2022.

Sur ces délibérations, nous voterons bien évidemment ces deux délibérations.

Ce sont effectivement des associations à la fois bien ancrées sur le 4^{ème}, je pense à l'Union Sportive et Familiale, vous en avez très bien parlé Monsieur l'adjoint. Association de boulistes, ancienne, vieillissante mais qui se réunit régulièrement et pour lequel c'est important qu'elle continue de se réunir.

La Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, qui est ancrée et qui effectivement peut mener un travail, on en a parlé en Commission mixte, très intéressant et peut faire évoluer le projet.

Graines électroniques, que j'ai pu rencontrer, et qui effectivement peut apporter à notre arrondissement puisqu'on a aussi besoin de renouveau sur notre arrondissement.

J'avais juste deux petites questions :

- La première, vous y avez répondu en partie, c'était lié à l'augmentation des charges qui sont difficilement mesurables quand on redémarre un nouveau site pour les associations, je pense à la MEJ et l'autre association.

Vous avez effectivement en partie répondu à cela.

Bien évidemment reste à reconstruire des projets transversaux. Vous parliez de la jeunesse mais il y a aussi tout ce qui est en lien avec l'inter générationnel, bien évidemment.

- Mon autre question reste liée la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, qu'en est-il de la suite pour les locaux de Maison de l'Enfance et de la Jeunesse et du calendrier ? Avez-vous un petit peu plus d'éclairage ? A la fois sur le projet de nouveaux locaux mais aussi pour le lieu parental, les Assistantes maternelles qui sont aussi logées pour l'instant au niveau de la MEJ et qui attendent aussi des locaux un petit peu plus grand.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci Mme Palomino.

Sur les charges, est-ce que vous voulez compléter Monsieur Mecklenburg ? vous y avez répondu en partie, est ce que vous voulez compléter pour répondre totalement à Madameme Palomino ?

Sur la 2^e question, je peux y répondre, Mme Guitard peut le faire, c'est comme elle le souhaite, peu importe, on a tous les deux la même réponse à apporter.

Monsieur Mecklenburg ?

SAMUEL MECKLENBURG :

Je n'ai pas grand-chose à rajouter vis-à-vis de ce que j'ai dit.

Effectivement, nous nous engageons aussi pour soutenir ce nouveau départ, une prise en charge complète des charges, bien-sûr il y aura une augmentation.

Pour information il me semble que nous sommes actuellement pour une occupation qui va de 13h à 17h/18h sur 70€ par mois, ce qui est pas extraordinaire, et si on le démultiplie à une occupation plus large, on se retrouve pas non plus avec des charges très importantes. Il faut savoir aussi que ce lieu, c'est à la fois un espace extérieur et un espace intérieur. Un espace intérieur qui fait environ 100m2, il ne s'agit pas d'un équipement de la taille de la Maison des Associations qui aurait un poids significatif sur nos budgets.

REMI ZINCK :

Merci.

Mme Guitard, vous répondez sur la MEJ ou je peux le faire ? Comme vous le voulez.

ALINE GUITARD :

Allez-y Monsieur Le Maire, j'ai déjà une intervention très très longue toute à l'heure...

REMI ZINCK :

Madame Palomino, votre question sur la MEJ est bien-sûr totalement légitime.

Vous le savez, il y a le Collège Maurice Sève, qui est maintenant détruit. Il va faire l'objet d'un nouveau bâtiment, dont nous seront présentés les projets le 6 mai, je crois me souvenir. Il est bien prévu dans le cahier des charges pour les trois cabinets d'architectes qui travaillent sur le projet, au rez de chaussée il y a environ 1000m2 consacrés à la MEJ et au réseau d'Assistantes Maternelles.

Les architectes travaillent, j'imagine d'arrache-pied, pour le projet qui nous sera présenté dans quelques mois.

La fin du projet, puisque c'est sans doute le fond de votre question, la livraison du projet est prévue, c'est la demande de Mme Vessiller la Vice-Présidente de la Métropole, pour fin 2025. J'espère que les délais seront tenus, qu'il n'y aura pas de surprise. Bien que déjà comme vous le savez, l'étude du terrain a déjà été faite précédemment, il y a un peu du temps de gagné je dirais sur un projet habituel.

Pour l'instant, on a bon espoir que tout se passe pour le mieux pour 2025. J'espère avoir répondu à votre question.

Merci.

SYLVIE PALOMINO :

Je vous remercie Monsieur Le Maire.

REMI ZINCK :

Je vais séparer les délibérations, pour pas qu'il y ait de confusions.

Sur la 221, est ce que quelqu'un vote contre ?

Est-ce que quelqu'un s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Sur la 243, est ce que quelqu'un vote contre ?
Est-ce que quelqu'un s'abstient ?
C'est également adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Vous continuez Monsieur Mecklenburg avec la délibération 233, s'il vous plaît.

4-22-3427-233 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'association Théâtre de la Croix-Rousse pour 2022

Merci. Celle-ci a pour objet l'approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'association du Théâtre de la Croix-Rousse pour 2022.

En effet, suite au départ de Jean Lacornerie et Anne Meillon, resté-es dix saisons à la tête du Théâtre, la Ville a confié la direction de cet équipement à Courtney Geraghty en janvier 2021.

Malgré un début d'aventure marqué par les confinements successifs, la nouvelle directrice franco- américaine signe, en septembre 2021, une première programmation artistique faisant la part belle aux acteurs culturels ancrés dans le paysage lyonnais, tout en enrichissant l'offre de son multiculturalisme, avec de nombreuses propositions nationales et internationales.

Son projet se définit par une ligne artistique inclusive, portant une attention accrue à la diversité. Il intègre de jeunes interprètes en phase d'insertion professionnelle et propose un théâtre de l'hospitalité.

Ecologiste, féministe, antiraciste, décoloniale, nous sommes fiers de compter sur notre arrondissement une offre culturelle engagée et populaire.

Durant cette première saison, malgré la longue période de fermeture au public, c'est déjà 23 spectacles et 8 401 spectateurs et spectatrices accueillis, et 7 compagnies en résidence. Je vous propose donc de renouveler la confiance que nous accordons à la directrice du théâtre et à ses équipes, en prolongeant d'un an la convention d'objectif qui lie le théâtre à la ville, auquel est associée une subvention annuelle de 634 444 €.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci Monsieur Mecklenburg, est ce qu'il y a des prises de parole ?
Mme Pellet ? Je vous en prie.

ANNE PELLET :

C'était juste pour rebondir sur les derniers mots qu'a dit Samuel sur les idéologies qu'il soutient. J'espère et je ne doute pas que la nouvelle directrice aura un panel très large qui ne sera pas refermé sur certains points qu'il a cité.

REMI ZINCK :

Merci, est ce qu'il y a d'autres prises de parole ?
Je n'en vois pas.

Je vais mettre ce rapport aux voix :
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
C'est adopté à l'unanimité.

Toujours pour vous Monsieur Mecklenburg, la délibération 235 s'il vous plaît.

4-22-3388-235 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 15 287 329 euros aux MJC, centres sociaux, Maison de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres avec chacune des associations

Celle-ci porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 15 287 329 € aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire

Cette délibération marque l'aboutissement d'un long et minutieux travail de concertation effectué depuis l'automne 2020, dans le but de définir les enjeux partagés autour desquels renouveler et co-construire le cadre partenarial pour la période 2022 à 2025.

5 enjeux seront désormais au cœur de notre politique d'éducation populaire :

- L'accompagnement de la transition écologique et sociale.
- La participation des habitant.e.s dont l'exercice de la citoyenneté ainsi que l'engagement et le soutien à la vie associative locale.
- Les solidarités dont l'accès aux droits et l'inclusion.
- L'accueil et l'accompagnement des enfants et de leur famille dans une démarche éducative globale.
- L'animation de la vie sociale et culturelle locale.

Tandis que trois priorités transversales devront être observées :

- Une politique jeunesse productrice de lien social et de démocratie
- Une démarche d'accompagnement de la transition écologique et sociale comme vecteur d'émancipation et de revitalisation démocratique
- Le soutien à la liberté associative avec des associations entendues comme outils de transformation sociale

Je veux remercier ici l'adjointe au maire de Lyon à l'éducation populaire, Mme Julie Nublat et ses services pour avoir permis un travail individualisé d'une très grande finesse au travers d'un processus qui a su intégrer les principes d'intelligence collective et d'horizontalité, propre à l'éducation populaire.

Une commission composée d'élus de l'ensemble des arrondissements s'est finalement réunie le 9 juin 2021 pour statuer sur l'éligibilité de chacun des 46 dossiers.

A l'issue de ce processus de sélection, il convient maintenant de formaliser le partenariat entre la Ville de Lyon et les 40 associations dont les projets ont été retenus, par la signature de conventions-cadres d'une durée de quatre ans.

Bien sûr, des rencontres techniques et politiques seront organisées régulièrement dans les années à venir. Ces réunions permettront de faire un point de situation global sur le fonctionnement de chaque association, sa situation économique, le respect des obligations définies par la convention-cadre et le contrôle de l'utilisation de la subvention.

Afin d'accompagner ces 40 associations dans la mise en œuvre de leur projet, il vous est proposé d'approuver une première tranche de subvention de fonctionnement général à chacune d'elle pour un montant global de 15 287 329 €.

En ce qui concerne le 4^{ème} arrondissement, il vous est proposé d'approuver les attributions suivantes :

- Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix Rousse - Pernon une enveloppe de 340 439 €

- Association de gestion de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse de la Croix-Rousse 355 740 €

- Ka Fête ô mômes 154 945 €

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci M Mecklenburg, est ce qu'il y a des prises de parole ? Non.

On me signale, vous ne le voyez peut être pas à l'écran, l'arrivée de Mme Chloé Vidal qui a rejoint notre Conseil d'Arrondissement.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Madame Guitard s'il vous plaît.

4-22-3495-222 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Lyon 4e - Participation financière de la Ville de Lyon au projet Collège Serin - Opération n° 04SESERI - Affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 – Autorisation de signature de convention

Bonsoir à tous,

Le premier rapport est une mise à jour d'un dossier ancien qui touche à la fois les questions de logement mais également de patrimoine et de transition énergétique.... Du coup qui touche toutes mes délégations ! Ou presque...

En 2016, la Ville a cédé une part de son patrimoine, en l'occurrence la parcelle AE31 située sur le 4^{ème} arrondissement et connue sous le nom de « Collège Serin » ou « SEPR Serin » en vue d'un projet de création de logements étudiants et de locaux d'activités.

A l'époque, différentes voix se sont élevées contre cette vente ... et d'autres, et plusieurs recours ont été déposés.

Différentes procédures judiciaires ont retardé la mise en œuvre du projet d'origine qui nous revient aujourd'hui un peu remanié, à la fois par l'effet de la crise sanitaire qui a fait disparaître certains acteurs et surtout par l'intervention de la Ville de Lyon.

Le projet actuel reprend les grandes lignes du précédent mais la Ville a posé de nouvelles exigences, en particulier concernant les enjeux de maîtrise de l'énergie dans la conception de la rénovation des bâtiments de cet ancien collège qui est, par ailleurs, classé Élément Bâti Patrimonial au PLU-H.

Le projet comprendra 47 logements sociaux étudiants (soit 61 places) classés « PLS » et comptant, selon la loi SRU, dans l'objectif de la Ville de création de logements sociaux. Ceux-ci sont achetés en VEFA par Alliade Habitat. En parallèle, plusieurs centaines de m2 de locaux d'activité sont également prévus.

Si l'ensemble semble assez proche de ce qui avait été prévu en 2016, il a néanmoins été profondément retravaillé entre septembre 2020 (date de la clôture de la dernière procédure de recours) et aujourd'hui.

Retravailler à l'aune des objectifs de la Ville de Lyon et de la Métropole en matière de transition énergétique mais aussi d'accès à des logements de qualité dans le parc social.

Ainsi, par exemple, l'isolation globale a été revue afin de réduire les pertes énergétiques et le chauffage individuel électrique, initialement prévu, très coûteux et souvent peu performant.

En gros ce qui était prévu c'était des « grille-pains »... a été remplacé par un chauffage collectif à haut rendement.

En conséquence, en cohérence avec les objectifs de la PPI Ville en matière de logements sociaux et afin de soutenir cette nouvelle version du projet, énergétiquement plus vertueuse et très respectueuse du patrimoine architectural, la Ville de Lyon a décidé de le soutenir via une subvention de 165 000€ versée en deux temps, en 2022 et 2023.

Je vous invite donc à approuver pour cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci, j'avais une intervention de Mme Palomino. Vous la maintenez ?
Et puis après Mme Pellet si ça vous va dans cet ordre-là.

Mme Palomino, je vous en prie.

SYLVIE PALOMINO:

Je serai rapide, effectivement avec David Kimelfeld, nous nous réjouissons bien-sûr de l'aboutissement de ce projet comme vous l'avez très bien dit Mme Guitard.

Cela avait été travaillé sur le précédent mandat et n'avait pas pu aboutir, vous l'avez expliqué.

Effectivement la résidence étudiante est maintenue, il s'agissait aussi d'une micro crèche, je crois qu'elle est toujours maintenue puisqu'elle apparaît dans la délibération.

J'ai eu confirmation aussi en commission transition écologique, les jardins aussi étaient maintenus qui étaient prévus à l'avant et à l'arrière du bâtiment, qui n'apparaît pas sur le document.

Nous sommes ravis de cela et bien évidemment et comme vous l'avez dit, remis au gout du jour par rapport aux normes liées à l'énergie et bien évidemment un beau travail de mise à jour a été fait à ce niveau-là.

Nous sommes ravis de l'aboutissement de ce projet qui va aussi je tiens à le dire redynamiser ce quartier, qui était attendu puisqu'il y avait tout un travail que nous avons mené avec les habitants du quai Gillet sur la destination de ce bâtiment.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Mme Pellet, je vous en prie.

ANNE PELLET :

Merci M Le Maire.

Je ne reviendrai pas sur le prix de vente de ce bâtiment qui avait en effet fait débat en 2016 et donc la suite la charte de la qualité architecturale, patrimoniale et environnementale.

Le projet a été revu pour une plus grande performance énergétique. Très bien et tant mieux ! Avec un surcoût de 500 000€, je suis d'ailleurs assez surprise que le projet initial s'en tenait à un niveau de chauffage type « grille-pains » comme l'a très bien dit Aline Guitard et que l'accès PMR n'était pas prévu.

Mais ce qui me surprend le plus c'est qu'aujourd'hui le promoteur a négocié et obtenu une aide de 230 000€ de la part de la Métropole via « Ecorenove » et aussi une subvention de la Ville de 165 000€. Ce qui représente en fait 3500€ pour chacun des 47 logements soit près de 80% de financement public.

C'est donc un coup double Métropole/Ville de Lyon pour le promoteur et une bonne affaire puisqu'il reste à leur charge 105 000€.

Que va faire la Ville si chaque promoteur qui avait un projet enclenché vient quémander une aide au nom de cette charte, quelle évaluation budgétaire des contribuables apprécieront que l'argent public serve à ce point pour une opération privée.

Merci.

REMI ZINCK :

Je crois que Mme Guitard, vous allez pouvoir apporter des éléments de réponses.
Je vous en prie.

(Rires...)

ALINE GUITARD:

Oui !

D'une part très clairement on en serait évidemment pas là s'il n'avait pas été décidé de brader le patrimoine à la mandature précédente... Nous n'en sommes pas responsables !

Il y a énormément de changements entre les deux projets, alors certes il y a l'argent public qui y rentre mais une sacré différence puisqu'effectivement les logements étudiants... j'ai pas voulu rentrer dans les détails j'ai voulu préciser qu'on avait du VEFA.

Dans le précédent projet on avait du démembrement c'est-à-dire de l'argent public qui servait pendant 15 ans à faire du logement social puis du logement étudiant qui repartait au privé avec la plus-value ce qui n'est plus le cas aujourd'hui !

Donc on va dire qu'effectivement il y a un surcoût pour la collectivité mais qui est un investissement dans du logement social qui sera pérenne et qui à mes yeux est extrêmement important.

Mais bien sûr il aurait mieux valu ne pas vendre le patrimoine et travailler sur un bail en phy...bailleur de façon à mener le même type de projet mais en étant 100% public...

On ne peut pas refaire l'histoire donc la Mairie de Lyon a pris ses responsabilités pour le confort.

Des étudiants qui vont être accueillis à la fois avec le type du projet parce qu'on est sur du VEFA du démembrement mais aussi le confort des étudiants.

Parce qu'encore une fois le projet tel qu'il était conçu : assurer des factures d'électricité indécentes à des étudiants ... qui payent déjà avec un logement en PLS ! Des loyers qui ne sont pas non plus complètement donnés bien que ce soit du logement social.

J'espère avoir répondu à vos interrogations Mme Pellet, à l'avenir ... nous ne travaillons pas tout à fait de la même façon !

Puisque nous ne méritons pas de projets qui n'ont pas été des nôtres, de moins en moins.
Evidemment !

Aujourd'hui nous travaillons des projets de bout en bout !

ANNE PELLET :

Si à chaque fois qu'un projet arrive comme ça, mal ficelé, voir que 80% quasiment du budget soit financé par la Ville et la Métropole...ça va être compliqué !

ALINE GUITARD:

Mme Pellet ? Nous ne travaillons pas des projets mal ficelés.
Quand un promoteur arrive, il faut qu'il ait les moyens de le financer.

ANNE PELLET :

Je ne dis pas pour vous mais les projets dont vous héritez ne sont pas toujours bien ficelés. Celui-là en l'occurrence est très mal ficelé et il s'en tire plutôt bien le promoteur quand même !

REMI ZINCK :

Merci.
Mme Palomino, allez-y je vous en prie.

SYLVIE PALOMINO :

Oui juste pour rectifier quand-même un peu les propos. Il s' »agissait bien dès le départ des logements sociaux, d'où effectivement...

ALINE GUITARD:

Mme Pellet vous ne comprenez peut être pas bien la différence de ce que signifie VEFA et démembrement.
Oui oui c'était des logements sociaux pour 15 ans maximum. Ce qui n'est pas le cas avec la VEFA puisque là on a un achat par Alliade Habitat et non pas un démembrement, c'est-à-dire pour faire simple un système où le bailleur social à l'usufruit pendant un certain nombre d'années, puis ça repart au privé et c'est revendu au prix du privé.

Bien sûr c'était social, il y a des tas de montages financiers qui permettent ça mais pour des durées courtes et où de l'argent public est utilisée pour permettre la spéculation financière derrière. On est sur un autre montage aujourd'hui mais bien sûr c'est du social.

REMI ZINCK :

Merci. Je crois que tout le monde a pu exprimer ses différentes positions.
S'il n'y a pas d'autre prise de parole

Je vais mettre ce rapport aux voix :
Qui est contre ?
Qui s'abstient ? Mme Pellet s'abstient.
C'est adopté à la majorité.

Merci. Mme Guitard toujours pour vous, le rapport 223 s'il vous plaît.

4-22-3493-223 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon

Cette délibération concerne la modification 3 du Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (le PLU-H) vous me permettrez d'employer l'acronyme tout le long, qui a été utilisé depuis le début du mandat, que ce soit ici en Conseil d'Arrondissement, ou en CICA, ou lors de rencontres avec des associations ou les Conseils de quartier.

La délibération de ce soir fait le point sur ce qui est proposé dans la modification 3 et sur les remarques que la Ville de Lyon adresse à la Métropole.

Cet ensemble sera ensuite soumis à enquête publique, qui se déroulera du 28 février au 5 avril 2022 et qui permettra aux habitants, aux professionnels et aux collectivités de s'exprimer sur ce qui est proposé.

Le vote définitif interviendra en fin d'année 2022, mais l'ensemble de ce travail nous servira de boussole, dès son adoption lors du Conseil Municipal et du prochain Conseil Métropolitain, dans nos débats avec les promoteurs.

Je vais vous en exposer les points principaux, à la fois à l'échelle de la Ville mais aussi celle de ses déclinaisons pour notre arrondissement. Je risque d'être un peu longue, je vous prie de m'en excuser par avance, mais tout cela est à la fois technique, politique et très impactant pour nous tous !

Cette modification s'organise autour des objectifs de responsabilité écologique, notamment à travers une organisation urbaine économe en espaces et en ressources, favorisant les mobilités décarbonées, la reconquête d'espaces verts et une qualité architecturale qui se soucie du « bien vivre chez soi. »

Mais, c'est avant tout une modification fortement marquée par l'urgence sociale, et le droit élémentaire de tous et toutes à se loger, ce qui est pour Lyon et singulièrement pour le 4^e, un enjeu de taille !

Bref, c'est une modification à l'image de notre majorité, plurielle et complémentaire, qui se soucie autant de « comment construit-on ? » que de « pour qui construit-on ? »

J'ai déjà évoqué à plusieurs reprises le défi social que représente la lutte contre l'envolée des prix du foncier et de l'immobilier dans notre Ville et dans le 4^{ème}. Il y a urgence à faire du droit à un toit, une réalité à Lyon !

Pour cela, la modification 3 du PLU-H prévoit 4 outils principaux :

- En premier lieu, **les secteurs de mixité sociale** (les SMS) : La règle qui dit lorsque vous voulez construire un nouvel immeuble ; il y a un seuil, une surface de plancher à partir de laquelle nous disons : vous êtes obligé de faire du logement social.

Aujourd'hui, si vous construisez moins de 1000 m² votre obligation de part sociale est égale à 0. Au-dessus de 1000m², par contre, 20% du bâtiment doit être à destination sociale, mais sans réel encadrement du type de logement social. Ce qui fait que les promoteurs privés s'orientent principalement vers les logements PLS, c'est-à-dire ceux des logements sociaux qui nécessitent les plus gros revenus et, par exemple, ceux dans lesquels une ATSEM de la Ville de Lyon ne peut pas postuler car ses ressources ne le lui permettent pas ... Sans compter les promoteurs un peu rigolos qui multiplient les projets à 998/999m²... donc sans obligation sociale !

Alors, pour celles et ceux pour qui 1000 m² ça ne parle pas vraiment, je peux dire que la plupart des constructions sur le 4^{ème} se font sur des parcelles où il est difficile de dépasser les 1000 ou 1500 m², puisqu'il s'agit souvent de parcelles de petites maisons que l'on rase pour construire un immeuble.

Un immeuble de cette taille c'est par exemple, celui que Bouygues finit de construire rue Valentin Couturier qui fait un peu moins de 1000 m², il fait 998... ou l'UTEI à l'angle de Hénou et de la Grande Rue, qui fait 1300 m².

La décision que nous avons prise est de renforcer la règle des SMS, en particulier sur les secteurs les plus tendus comme le 4^{ème} arrondissement, de la renforcer et de la simplifier.

Ainsi, la proposition est simple : à partir de 500 m² de surface de plancher et jusqu'à 4 999 m², tout projet devra comporter 35% de logements sociaux minimum, et parmi ceux-ci il devra y avoir au moins 30% de logements PLAI (c'est-à-dire 30% minimum des logements s'adressant aux plus défavorisés de nos concitoyens) et maximum 20% des fameux PLS. Au-delà de 5 000 m² à la croix rousse, ça ne devrait pas trop nous arriver ! Au-delà de 5 000 m², il devra y avoir 35% de logements PLAI et PLUS + 10% de logements « au-dessus », c'est-à-dire PLS ou en Bail Réel et Solidaire (BRS) ; mais je reparlerai du BRS après.

Dit autrement, si nous validons cette délibération, demain tous les nouveaux projets immobiliers sur Lyon et en particulier sur le 4^{ème}, participeront à l'effort de production sociale. Il n'y aura plus de négociation au m², plus d'espace pour un promoteur pour faire 990-995 m² afin d'éviter tout logement social. C'est notre conception de la lutte contre la gentrification de notre ville et de notre arrondissement.

- Le 2^{ème} outil en faveur du logement social ce sont les **Emplacements Réservés** (les ER logement social) qui permettent de cibler des adresses qui, le jour de leur vente, représenteront une opportunité, avérée, d'être transformées en logements sociaux. 27 nouveaux ER sont créés sur Lyon dans cette modification pour atteindre un total de 66 sur la Ville. Pour le 4^{ème}, ce sont 3 ER qui sont créés, portant le total à 9.

- Cette modification introduit également, vous l'avez entendu, le **Bail Réel Solidaire** dans les nomenclatures de financement de l'habitat. Comme vous le savez, le BRS vise les ménages de classe moyenne qui souhaitent devenir propriétaires, mais sont aujourd'hui complètement exclus de notre ville, par les prix de l'immobilier. Son mécanisme est celui d'une sortie des sols de la spéculation, puisque l'Office Foncier Solidaire reste propriétaire du sol et les ménages n'acquièrent que les murs. Ainsi, des ménages de classe moyenne pourront rester sur le 4^{ème}, en particulier comme vous le savez, sur le tènement Maurice Scève où du BRS est prévu sur les 2/3 des constructions à venir.

- Enfin, et dans la même idée, nous introduisons les « **secteurs de taille minimale de logements existants** ». Il s'agit d'imposer une surface minimum aux logements qui sont reproduits au sein d'un immeuble existant, et de protéger notre ville des fonds d'investissements rapaces, et des particuliers peu scrupuleux ; qui achètent maisons et immeubles entiers, y détruisent les appartements familiaux, et y reconstruisent une multitude de petits logements à destination d'investissements très rentables tels qu'Airbnb. En gros, il s'agit d'en finir avec ce que nous subissons au 38 cours d'Herbouville ou au 69 rue Eugène Pons !

Concernant le défi écologique, il y a évidemment la question des mobilités. La modification du PLU-H est marquée par une volontaire diminution des places de stationnement voiture par logement, voire l'absence d'obligation d'en créer pour les commerces, ou pour certains logements sociaux sur certaines zones. Et à l'inverse, par une augmentation des places de stationnement vélo obligatoires, ainsi que leur sécurisation dans des locaux fermés.

Par ailleurs, le Coefficient de Pleine Terre est revu à la hausse afin que chaque nouveau permis de construire participe à la recomposition d'espaces verts. Pour le 4^{ème}, aucune construction ne pourra comprendre moins de 15% d'espaces verts sur sa parcelle. L'essentiel se situant à 25%... voire plus en zone Urm2, comme c'est le cas par exemple, au clos Savaron.

Sur cette même question de la végétalisation, au regard du développement des toits plats dans l'architecture, nous introduisons un minimum obligatoire de substrat fertile sur toit de 40 cm. Cette obligation est née du décalage régulièrement constaté entre les plans des promoteurs qui présentent des toits très très verts, bien bien coloriés ; pour finalement terminer par un tapis de graviers où poussent trois mauvaises herbes qui sont peu propices au développement de la biodiversité dans la ville.

Voilà pour ce qui est de la première partie (la plus grosse) concernant les grandes règles qui s'appliqueront à toute nouvelle construction à Lyon.

Mais le PLU-H, ce n'est pas seulement le logement ou la construction, c'est aussi des éléments graphiques et des préservations d'espaces.

Le souci de préservation de la biodiversité, déjà évoqué, se retrouve dans la création **d'Espaces Végétaux à Valoriser (les EVV) et d'Espaces Boisés Classés (les EBC)** ainsi que dans la protection d'arbres remarquables. Les rencontres avec les CIL et les collectifs d'habitants ont montré une mobilisation très importante des citoyens sur notre arrondissement pour préserver nos « îlots verts ».

Ce sont au final près de 4 hectares supplémentaires qui sont désormais protégés à Lyon. Pour la Croix Rousse, ce sont des EVV créés rue Deleuvre, montée Kubler, rue d'Austerlitz, rue Chazière ; des EBC rue Bournes ou rue Belfort, et des arbres classés par exemple rue Hénon.

De même concernant le **patrimoine**, de nombreuses adresses ont été proposées après consultation des habitants. Après étude, 15 d'entre elles rejoignent les **Eléments Bâtiés à Patrimoniaux (les EBP) de la ville**, dont 5 dans le 4^{ème} arrondissement (plus la modification d'un EBP existant rue de Cuire qui est étendu à l'ensemble de l'ancienne usine Dognin).

D'autres adresses enfin, de bâtiments plus communs, pris individuellement mais qui ensemble composent des quartiers de caractère, sont également protégées à travers des abaissements de hauteurs réglementaires. Il y en a une quarantaine sur la ville dont 6 à la Croix Rousse comme passage Lamure, passage Dumont, rue Ruplinger ...

Ces diminutions de hauteurs visent aussi à limiter l'appétit de professionnels de l'immobilier, qui tendent trop souvent à dénaturer nos clos, à coup de grands cubes blancs à l'esprit peu canut...

Enfin le 4^{ème} fait également l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (**OAP**). Une OAP c'est un zoom sur un îlot qui se transforme, et nécessite des attentions particulières.

Une nouvelle OAP concerne le quartier Pernon qui doit se transformer pour accueillir plus d'espace vert, plus de mixité sociale et d'équipements est prévu. A ce propos, la Ville fait d'ailleurs des remarques et met certaines réserves, afin que l'OAP voie ses objectifs notamment verts, renforcés dans la modification finale.

Vous le voyez, cette modification est riche. Elle est le fruit de 16 mois de travail, d'échanges, de réflexion... Elle est parfois insuffisante ou incomplète et nécessitera sans doute d'autres apports lors de la modification 4, mais elle est d'ores et déjà, porteuse de changements profonds au service d'une ville à vivre, d'une ville pour tous et toutes, apaisée et dotée d'outils pour créer des logements sociaux et abordables.

Evidemment, je vais vous inviter à voter pour cette délibération, accompagnée des remarques et réserves faites par la Ville à l'égard de la Métropole. Et dès que le Conseil Municipal l'aura à son tour adopté, nous organiserons des réunions publiques afin de permettre au plus grand nombre de croix-roussiens de s'emparer de ces propositions, de les comprendre, de les commenter et, au final, de faire des remarques sur l'enquête publique.

Je vous remercie de m'avoir écouté lors de cette longue intervention !

REMI ZINCK :

Merci. J'avais de noté, une intervention de Mme Palomino. Je ne sais pas si vous souhaitez la maintenir, Mme Palomino, sur cette délibération ?

(Rires...)

Je vous regarde

SYLVIE PALOMINO :

Juste donner...

REMI ZINCK :

Et après Mme Pellet.

SYLVIE PALOMINO :

Très rapidement sur cette délibération. Sur ce niveau d'information, nous nous abstenons sur ce dossier. Simplement.

REMI ZINCK :

Merci. Mme Pellet, je vous en prie.

ANNE PELLET :

Merci beaucoup. En tout cas, merci pour ce gros travail qui était nécessaire avec des mesures tout à fait intéressantes. Par exemple, sur notre patrimoine, il y avait beaucoup à dire et à faire.

La question du logement c'est un sujet majeur pour nos concitoyens, avec des coûts de plus en plus élevés, donc de plus en plus de difficultés pour tous, se loger dans notre arrondissement. Les classes moyennes aussi ont du mal.

Les modifications proposées par le PLU-H sont attendues et de bonnes idées, certes, mais pour d'autres, des questions. J'aurai aimé avoir plus de réponses sur le fait que, sur certaines mesures vous chercher à développer l'offre de logements à prix abordables, très bien, selon un principe de mixité sociale qui pourrait ne pas donner les résultats espérés, voire avoir des effets indirects, pervers.

Le seuil d'exigence de mixité sociale dans les opérations est abaissé de 1000 à 500 m², ok. Le niveau minimum de construction de logement social sera de 35%.

Si notre arrondissement accuse un retard important au niveau du taux SRU qui est de 25%, et notre arrondissement est largement sous la barre des 20%. Ce grand écart imposé aux promoteurs risque fort de les inciter à contourner, comme ils savent parfois bien trop bien le faire. Contourner ces exigences en diminuant par exemple les m² habitables, pour passer en dessous du seuil de 500 m² et déduisant des m² au profit des bureaux par exemple, et échapper à ce taux important de 35%. Problème, déjà vu dans d'autres constructions à Lyon, et d'autre part aussi qui risque d'augmenter fortement dans l'autre sens le coup du m² pour les appartements, hors logement social, afin que le promoteur compense l'investissement financier à prix bas du logement social ; et donc contribue à augmenter encore plus, le prix du m² moyen de la Croix-Rousse.

Cette augmentation du m² sera à nouveau un motif de découragement pour les classes moyennes. Un risque supplémentaire de les voir quitter notre arrondissement, qui accuse déjà une baisse de sa population sur la période 2013-2019.

Je rappelle que nous sommes le seul arrondissement à avoir cette baisse, certes minime (0,1% du nombre d'habitants).

Le nouveau recensement qui démarrera demain sera important pour nous et pour l'accès au service public en général, calculé sur l'évolution du nombre d'habitants. Il ne faut pas l'oublier.

Je note aussi par ailleurs que les Tours Pernon sont sélectionnées, et tant mieux, pour une opération d'aménagement en vue de créer un nouveau quartier à vocation mixte, s'inscrivant dans une logique de valorisation paysagère et des espaces publics.

Pouvez-vous nous en dire plus, plus de détails sur ce projet ?

Vous en avez dit vaguement quelques éléments mais tout le monde sera très intéressé d'avoir plus de détails. J'aurai aussi apprécié que ces Tours profitent de rénovation, notamment au niveau de leurs fenêtres, balcons fragilisés voire dangereux ; de même qu'une présence plus soutenue de ce gardien, qui a une période était en congé arrêt maladie (malheureusement pour lui) et qui n'était pas remplacé. D'où de réelles difficultés de sécurité, d'irrespect des parties communes, d'incivilités, dont se plaignaient régulièrement les occupants.

Je sais que c'est une compétence qui revient à la Métropole, mais c'est important de les soutenir à notre niveau et d'en parler au niveau de la Ville pour la Métropole.

Enfin, dans le dernier PLU-H, j'avais noté l'asymétrie des constructions sur une même rue. Je vais essayer d'expliquer ça. Par exemple, le bas de la rue Jacquard où il y a essentiellement des maisons qui sont dans le patrimoine de la Croix-Rousse ; où l'un des deux côtés, a vu apparaître les petits immeubles qui respectaient les hauteurs des maisons (on était sur du 3 à 4 niveaux). Mais, le nouveau PLU-H qui avait été voté au dernier mandat, permettait dorénavant la construction sur un côté de la rue, d'immeubles de 20 mètres donc assez hauts et qui plongeraient sur les maisons d'en face, jusque de l'autre côté de la rue, créant une

intrusion visuelle et une ombre portée importante, mais surtout cassant l'harmonie des maisons croix-roussiennes de part et d'autre de cette rue Jacquard.

J'aurais aimé qu'on prenne en compte ce déséquilibre, et qu'on en parle. Voilà une petite remarque sur un gros boulot.

REMI ZINCK :

Merci Mme Pellet. Mme Guitard va peut-être vous apporter quelques réponses, j'imagine.

Je lui laisse la parole, allez-y.

ALINE GUITARD :

Je vais commencer par le plus court, concernant les hauteurs. Je l'ai dit, le PLU-H précédent, effectivement, non seulement autorisait des dissymétries, mais surtout autorisait des hauteurs parfois vertigineuses sur certaines parcelles.

Il n'est pas question de réduire toutes les hauteurs dans l'arrondissement. Si on veut faire une juste densité et préserver du sol, c'est-à-dire préserver de l'espace vert et avoir de la pleine terre réellement, il faut bien densifier un peu en hauteur aussi. Par conséquent, ça peut être parfois sur des immeubles, on va dire pas très patrimoniaux, de faire des surélévations qui sont gérables ; ça va être, parfois, d'autoriser des constructions pas vraiment hautes.

En revanche, on a observé un certain nombre d'autorisations de hauteur, qui mettaient en péril l'ensoleillement de bâtiments existants, en créant des hauteurs autorisées. C'est pour ça que j'ai proposé un certain nombre de diminution des hauteurs, pour le coup parfois même en dissymétrie, où d'un côté, c'est déjà construit assez haut. C'est le cas rue Ruplinger par exemple, où il y a des immeubles parfois construits un peu hauts, qui sont assez récents.

On a bloqué les hauteurs et on les a affaissés, de façon à ce que le trottoir d'en face ne bouche pas les rues. C'est des trottoirs où il y a des garages aujourd'hui, il y a vraisemblablement un risque qu'ils finissent par devenir des maisons... Enfin, c'est pas forcément un problème parce que c'est pas très beau les garages !

On a posé un certain nombre de préservation de hauteur dans 6 rues ou 6 groupements de rues, parfois c'est sur un îlot (parfois c'est une rue, parfois c'est un îlot).

ANNE PELLET :

Excusez-moi, c'est possible d'avoir les noms des rues qui sont concernées ?

ALINE GUITARD :

Normalement tout est dans l'enquête publique en fait.

Tout est à disposition dans l'enquête publique, tout, arrondissement par arrondissement. L'enquête publique va être consultable en Mairie et, je suppose, sur le site de la Métropole, une fois que ça sera voté et que ça sera soumis à l'enquête à partir du 28 février.

Dans le dossier il y a le cahier, vous aurez la liste des EBV, EVV...il y a tout, tout est détaillé.

Concernant Pernon, je ne vais pas trop rentrer dans les détails, parce que c'est un dossier qui est en travail. L'objectif étant de remanier un espace où il y a énormément de bitume, quasiment aucun espace vert, de rendre de l'espace vert, de dé-bitumiser, d'introduire des

logements supplémentaires puisqu'on a un tènement qui le permet qui est assez grand, et avec une mixité entre logements sociaux, BRS et des logements à loyers encadrés.

Enfin je vais terminer par votre début d'intervention Mme Pellet. Ce qui fait l'envolement des prix sur le quartier, c'est l'avidité des promoteurs, et ce n'est pas le prix de la construction. Je vais le dire très clairement. Aujourd'hui quand un bailleur social construit sur un tènement qui lui appartient, il n'a pas besoin d'acheter le terrain. La construction peut revenir à 1700 ou 1800 du m².

Quand un promoteur vend, il vend à 5000, 6000, 9000, 10 000€ du m². Soyons clair. Le bailleur social, il a payé des entreprises de BTP qui ont construit, il n'a pas des petits esclaves qui construisent. Ce qui fait la différence, c'est combien on a payé le terrain.

Alors, il y a 2 acteurs dans ça : les croix-roussiens qui ne veulent pas voir leur Croix-Rousse changer, mais qui sont prêts à vendre très très chère.s leur petite Croix-Rousse, leurs petites maisons, parce que les sirènes de l'argent ; et les promoteurs qui se battent à coups de millions. Donc oui, peut être que ça va faire fuir les promoteurs qui se battent à coups de millions.

Je vais vous dire très tranquillement, si on avait aujourd'hui plus que des constructions sociales pour rattraper notre retard. Je rappelle que c'est 72% des français qui sont éligibles, 72% des Lyonnais, quand on prend les paliers qui vont du PLAI jusqu'au PLS-BRS.

Alors avant qu'on est 72% de logements sociaux à la croix-rousse... on a un petit peu de marge, donc si les promoteurs laissent de la place aux bailleurs sociaux, j'en serai ravie !

Pour ce qui est de faire du bureau là où le PLU-H autorise à faire du logement...ce n'est pas possible. Quand on a une zone qui est autorisée pour faire du logement, on en fait pas du bureau, et on ne jongle pas avec du bureau.

Aujourd'hui il y a des bureaux par exemple à la Croix-Rousse qui souhaitent devenir des logements, ça on y est favorables, quand les bureaux sont vides et qui ne servent plus à personne ; mais ça nécessite des demandes d'autorisations spéciales. On ne fait pas ce qu'on veut sur les parcelles, il y a un PLU-H. Il faut aller regarder, sur une parcelle, on a le droit de faire du logement, une activité économique ou des choses mixtes. On ne fait pas ce qu'on veut sur une parcelle au motif qu'on l'a achetée.

Enfin concernant les 500 m², un promoteur qui déciderait de faire 499 m² pour éviter d'être à 500 m²... et bien il va construire deux villas ! Parce que soyons clairs, je vous ai donné des ordres d'idées. Sachant que, s'il veut éviter le logement social, soit disant pour pouvoir rentrer dans ces frais avec deux logements ou trois, il ne rentrera pas dans ces frais et il n'arrivera pas à les vendre parce qu'il faudra qu'il monte à des... ; donc non, il n'y aura pas des gens qui vont construire à 499 m², c'est exactement pour ça qu'on a choisi ce seuil-là.

Je vous avoue que, si on m'avait demandé mon avis concrètement, j'aurai fait l'inverse, c'est-à-dire que j'aurai mis un seuil où on commence à avoir le droit de faire du privé.

Sur cette forme de boutade, je vous dis tranquillement, non ça n'arrivera pas que les promoteurs fassent 2 villas sur une parcelle, surtout au prix où il les achète. Ils ont tout intérêt, y compris à avoir du logement social. Même le logement social, c'est des gens qui payent un loyer et c'est des gens qui font rentrer de l'argent.

REMI ZINCK :

Merci Mme Guitard pour ces explications.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Mme Palomino, Mme Pellet et M Kimelfeld s'abstiennent

C'est adopté à la majorité.

Enfin, toujours pour vous Mme Guitard, la délibération 225 s'il vous plaît.

4-22-3482-225 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Lyon 4e - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon d'un bâtiment et de 14 lots de copropriété situés 4 Quai Joseph Gillet dans le cadre de la relocalisation d'un service de proximité de la DGTB (secteur 5/9) - Désignation d'un représentant -EI 04232 - N° inventaire 04232A001 et 04232B001 à 0014 - Opération 04232001 - Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00008

Rassurez-vous c'est la dernière, vous pourrez entendre une autre voix après ! Et ce dernier dossier va nous prendre beaucoup moins de temps !

La Ville de Lyon était locataire de bâtiments situés 17 rue des Docks dans le 9^{ème} arrondissement, locaux qui accueillait des agents de la Direction de la gestion technique des bâtiments, la DGTB. Le propriétaire de ces locaux souhaitant les récupérer pour démolition, la Ville doit les libérer au 30 avril 2022.

Elle a donc prospecté pour trouver de nouveaux bureaux pour la DGTB 5/9 : 630m² de bureaux accompagnés de 14 places de stationnement ont été trouvés quai Gillet dans le 4^{ème} arrondissement, pour une somme de 2 150 000€, auxquels s'ajoutent 43 000€ de frais de notaire.

Il est juste à noter le fait de se porter acquéreur et ainsi continuer à restituer, reconstituer le patrimoine immobilier pour la Ville de Lyon. Ce que je trouve une très bonne chose, au regard du premier dossier dont on a parlé sur l'urbanisme.

Je vous invite donc à voter cette acquisition des deux pieds, des deux mains.

REMI ZINCK :

Avant de passer aux pieds et aux mains, est ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, donc on va y passer, on y arrive finalement.

(Rires...)

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Merci Mme Guitard.

Je passe la parole à Mme Cabot s'il vous plaît.

4-22-3488-224 : Rapporteur : MARIE-AGNES CABOT

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 13 562 196 euros. Exercice 2022 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadres

Merci M Le Maire, donc une autre voix.
Chers Collègues,

Cette délibération 3488 est un rendez-vous annuel et donc à ce titre-là, je me permets de vous présenter mes vœux, vous souhaiter à tous le meilleur pour cette nouvelle année. Une année pleine de joie, de beauté et d'espoirs ; et je pense que nous en avons bien tous besoin.

Revenons à la délibération. Depuis 2018, vous avez, nous avons, régulièrement approuvé la signature de convention-cadre avec les associations gestionnaires d'équipement de petite enfance.

Aujourd'hui donc, par cette délibération, je vous demande d'approuver l'attribution de fonctionnement général à ces associations, pour un moment total de 13 461 736 €.

Cette subvention va contribuer non seulement à assurer un quotidien plus souriant pour nos enfants et leurs accompagnants, dans des locaux plus écologiques ; mais elle va également permettre la mise en œuvre de la politique petite enfance menée par notre municipalité depuis 2 ans déjà, à travers des projets liés à la transition écologique et à l'économie circulaire, politique qui, nous l'espérons tous, séduira également les familles pour notre territoire.

Vous avez tous pu voir sur notre territoire, les établissements concernés, les associations : « crèche Saint Bernard », « les Enfants de la Coline » jusqu'à l'association des « Assistantes maternelles de la Croix-Rousse »

Je rajoute que la plupart de ces associations bénéficient de la mise à disposition à titre gratuit des locaux, dont la Ville peut être propriétaire ou locataire.

Chacune de ces associations ayant signé une convention pluriannuelle avec la Ville, il convient d'adopter un modèle de convention d'application financière aux conventions cadres, applicable sur l'exercice 2022. Ce modèle s'applique uniquement aux subventions de fonctionnement. Ces documents seront signés entre les parties et permettront le mandatement d'une subvention initiale relative à l'exercice 2022.

Si ces dispositions vous conviennent, merci d'approuver cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci. Donc on a une communication qui n'est pas terrible, j'espère que tout le monde a pu entendre !

MARIE-AGNES CABOT :

J'espère aussi, je suis désolé, je suis dans un lit d'hôpital.

REMI ZINCK :

On sait bien ! Ma pauvre...

MARIE-AGNES CABOT :

Je suis dans un lieu mal...c'est bientôt fini ! Je rentre bientôt !

REMI ZINCK :

Je ris mais ce n'est pas drôle ! On espère vous revoir bientôt.

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ?

MARIE-AGNES CABOT :

Vous avez pu quand même entendre ?

REMI ZINCK :

Oui, ça a été. Un peu difficile du début à la fin, mais je pense que tout le monde a saisi ce qui a été dit. Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ?

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie et je passe la parole à Mme Arnod.

4-22-3476-226 : Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet : Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

Merci M Le Maire.

Bonsoir à toutes et à tous.

Je vous souhaite à mon tour, mes meilleurs vœux pour cette année, pleine de sérénité et de convivialité, on le souhaite. Et bien sûr, mes pensées vont particulièrement à la communauté éducative, qui est mise à nouveau à rude épreuve dernièrement.

La première délibération que je porte, concerne l'attribution de crédits de subventions aux écoles primaires publiques. C'est un rapport similaire à celui de l'année précédente, puisqu'il s'agit du budget qui permet d'assurer le bon fonctionnement de nos écoles.

Il s'agit de ligne de crédits de fournitures scolaires, de consommables dans les écoles, de crédits pour les coopératives scolaires et aussi de crédits pour le bon fonctionnement pour les Réseaux d'Aides Spécialisée (RASED) ; et appuyer la présence d'enseignants spécialisés, d'éducateurs ou de psychologues dont on a tant besoin.

Les modalités de cette année restent les mêmes que celles de l'année dernière. Je ne vais donc pas m'étendre à nouveau sur cette délibération, et je vous invite à l'approuver de nouveau.

REMI ZINCK :

Merci Mme Arnod, est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ?

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?
C'est adopté à l'unanimité.

Rapport 227 Mme Arnod.

4-22-3475-227 : Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet : Attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif " Ambassadeurs du livre" au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2021/2022 (période de janvier à juillet 2022)

Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 200 000€ à l'association AFEV, association de la Fondation Etudiante pour la Ville, pour la poursuite du soutien au dispositif " Ambassadeurs du livre" au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire en cours.

Ce dispositif présent depuis 2015, permet à des jeunes volontaires en service civique, de s'investir au sein des Bibliothèques des écoles, et de contribuer ainsi au développement de l'usage du livre et de la lecture sur les temps à la fois scolaires et périscolaires.

Ce dispositif constitue un des dispositifs majeurs du projet éducatif de territoire Lyonnais, de par son envergure mais également son financement.

Aujourd'hui, on a 75 services civiques qui sont répartis sur 140 écoles, et la Ville de Lyon continue de s'engager fortement auprès de cette association et de ce dispositif. Mais, une convention pluriannuelle sera également travaillée cette année, pour des nouvelles orientations pour la rentrée scolaire prochaine.

Pour votre information, sur toutes les demandes des écoles du 4^{ème} arrondissement qui avaient été faites l'année dernière pour cette année, toutes ont obtenu satisfaction, et on a donc des services civiques dans toutes les écoles qui en avaient fait la demande.

Je vous remercie et je vous invite à approuver cette délibération.

REMI ZINCK :

Je n'ai pas noté de prise de parole sur cette délibération.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
C'est adopté à l'unanimité.

Je vous laisse la parole Mme Arnod pour la délibération 234 s'il vous plaît.

4-22-3400-234 : Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet : Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association "Ebulliscience", sise 12 rue des Onchères - BP 112 - 69512 Vaulx-en-Velin et attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros

Je vous remercie. C'est une délibération qui concerne la signature d'une convention de 3 ans avec l'association « Ebulliscience », association de vulgarisation scientifique dont j'avais

dressé le portrait un peu l'année dernière ; ainsi que la subvention annuelle à cette association d'un montant de 102 700 €, montant identique à celui de l'année précédente.

Il s'agit ici de reconduire un partenariat, éprouvé et satisfaisant, pour la Ville et pour les écoles.

Je vous invite à présent à approuver cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci Mme Arnod.

Mme Pellet, je vous en prie.

ANNE PELLET :

J'ai juste une petite question, de curiosité, parce que je trouve très intéressant ce qu'est fait à « Ebulliscience ». Est-ce qu'on sait le nombre de croix-roussiens qui ont la chance d'aller visiter ce centre qu'on connaît ?

LAURA ARNOD :

Oui bien-sûr, on a les chiffres alors on ne les as pas là sous le coude, mais je peux vous les fournir pour le prochain Conseil, bien sûr, puisque toutes ces demandes rentrent dans le cadre de la programmation du PEDT et font l'objet de délibérations chaque année. On a le nombre de classes des enfants qui sont concernés. Je vous répondrais avec plaisir au prochain Conseil.

ANNE PELLET :

Ok, merci.

REMI ZINCK :

La question est notée, ça fera l'objet d'une prochaine réponse.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à M Rigaud. Merci.

4-22-3474-228 : Rapporteur : LOIC RIGAUD

Objet : Adoption du règlement du budget participatif Lyonnais

Je vous remercie Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs les élu-es,

Je voulais d'abord vous souhaiter mes meilleurs vœux et en profiter en introduction, pour saluer la collaboration des conseils de quartiers qui ont travaillé dur pendant les congés d'hiver, et ont réussi à poser 4 projets dans le cadre de l'appel à projet APIQ, qui vise à soutenir les initiatives en faveur des quartiers, portés par les conseils de quartiers sur les territoires.

4 projets ont été déposés, et je m'en félicite. Je les remercie pour leur investissement parce que, ce n'est pas toujours simple d'arriver à rentrer dans les cases des dispositifs d'appels à projets.

C'est avec une certaine fierté que je vous présente ce soir, la délibération 228 relative à la création du tout premier budget participatif lyonnais et à l'adoption de son règlement. Je m'excuse par avance de la longueur de ma présentation, mais le sujet est d'importance. C'est un engagement phare de notre majorité de gauche et des écologistes qui se concrétise aujourd'hui. Remettre entre les mains des Lyonnaises et des Lyonnais, 5% du budget d'investissement de la Ville de Lyon, soit un peu plus de 50 millions d'euros sur la durée du mandat.

C'est un travail qui a été porté avec force par Chloë VIDAL, ici présente et que je remercie, mais aussi par les 9 adjoint-es d'arrondissement délégué-es à la démocratie locale.

La défiance démocratique dans notre société n'est pas un fait nouveau, mais elle s'est renforcée ces dernières années avec l'entrée dans l'ère du numérique et l'augmentation de la circulation de l'information. Une fracture très présente entre des responsables politiques et des citoyen.nes méfiant.es vis-à-vis de la chose publique. Les exemples sont nombreux, mais les crises successives rencontrées lors du quinquennat d'Emmanuel Macron en sont des exemples criants : la mobilisation des Gilets jaunes, les marches pour le climat, les manifestations contre les violences policières dans les quartiers populaires, et encore aujourd'hui la défiance à l'encontre des pouvoirs publics sur la stratégie de lutte contre la Covid 19. A chaque fois, le point commun est le sentiment d'absence de co-construction de l'action publique, comme des décisions prises d'en haut, et imposées aux citoyen.nes.

Pierre DARDOT et Christian LAVAL, dans un ouvrage publié en 2014, proposent de transformer l'action publique en créant la Société du Commun, comme un nouveau contrat social et démocratique reposant sur le partage du pouvoir et de la gouvernance à tous les niveaux de la société, avec les citoyens-usagers, principaux concernés par l'action publique.

Un pas a été fait récemment vers cette Société du Commun, quand les élu-es Métropolitains ont créé une régie publique de l'eau qui inclut au sein de son conseil d'administration, des représentant-es des usager-es. C'est un autre pas qui est fait aujourd'hui, dans la construction de cette Société du Commun, en laissant le soin aux Lyonnaises et aux Lyonnais, de décider de l'attribution de 5% du budget d'investissement de la Ville de Lyon.

Des citoyen.nes, des groupes d'habitant-es ou des associations, pourront grâce au budget participatif, proposer des projets d'investissements sur leur quartier, qui seront, après évaluation, soumis aux votes des Lyonnaises et des Lyonnais. Un moyen pour notre majorité, de valoriser ici l'expertise d'usage des habitant-es, qui sont à même de proposer les aménagements nécessaires à l'amélioration de leur quotidien. Il s'agit ici, de travailler sur de petits projets, comme des gros, visant un saut qualitatif d'aménagement de la cité pour ses usager-es.

Une amélioration du quotidien proposée par les habitant-es et votée par ces mêmes habitant-es. On passe ainsi des projets que les chercheurs-euses qualifient de « top down » à des projets « bottom up ». Dit autrement, on passe de projets décidés en haut par une administration, à des projets proposés et décidés en bas par les citoyen.nes, mis en place par l'administration, ici la Ville de Lyon.

Ce qui est particulièrement intéressant dans la mise en place du budget participatif, c'est que ce n'est pas seulement la phase de consultation, d'appel à projet qui est entre les mains des citoyen.nes ; mais c'est aussi, la phase de décision budgétaire qui incombe pour une fois, aux habitant-es, qui décideront in fine quels seront les projets retenus au regard de ses propres critères, de ses propres besoins et de ses propres enjeux.

On rentre ici dans la Société du Commun tel que pensée par Dardot et Laval qui incite au partage de la décision. Reste à être vigilant sur phase de réalisation, qui devra se faire en lien avec les groupes d'habitant-es, porteurs des projets. La suite aussi, devra être anticipée en fonction des investissements menés, avec pourquoi pas, la création de gouvernances partagées des projets, des espaces ou des lieux créés par le budget participatif pour être sûr que les principaux concernés, les usager-es, restent dans le temps impliqué dans leur gestion et dans leur entretien.

Sur le mandat, c'est donc 25 millions d'euros qui seront consacrés au Budget participatif lyonnais, dans le cadre de 2 éditions avec une enveloppe de 12,5 millions chacune. Une somme conséquente.

Afin de permettre une juste répartition des projets sur l'ensemble du territoire Lyonnais, une enveloppe indicative par arrondissement a été fixée pour cette première édition, au prorata du nombre d'habitant-es. Des montants qui vont de 605 000 € dans le 1^{er} arrondissement à 2 millions d'euros pour le 3^{ème}. Notre arrondissement n'étant pas le plus grand en nombre d'habitant-es (même s'il l'est peut-être à d'autres titres), aura une enveloppe indicative de 725 000 €.

Ce budget participatif ne pourra pas tout financer, puisqu'il s'appuie sur le budget d'investissement exclusivement. Ainsi, aucun projet de fonctionnement ne sera financé dans ce cadre. Et il nous faudra nous, en tant qu'élu-e, faire preuve de pédagogie ces prochains mois pour expliquer le cadre proposé par le budget participatif Lyonnais.

Il y a d'autres critères de recevabilité importants qui vous sont proposés dans la délibération aujourd'hui, comme la nécessité de porter un projet relevant de l'intérêt général et accessible au plus grand nombre, sans discrimination. Il faut bien entendu que les projets déposés portent sur des compétences municipales et soit techniquement et juridiquement faisables. Un point important, le projet devra être réalisable en 2 années. L'objectif étant, que l'ensemble des projets soient réalisés à la fin de l'année 2024 pour la seconde édition du budget participatif.

Mais de quel type de projet parle-t-on exactement ? En allant voir les projets soutenus dans d'autres villes ayant déjà adopté des budgets participatifs, on trouve quelques réponses : une aire de jeux inclusive à Rennes en 2021 ; un auvent dans une école de Paris en 2015 ; des défibrillateurs installés dans les rues à Grenoble en 2019 ou du matériel 3D pour une médiathèque à Paris en 2015. Plus proche de chez nous, à Villeurbanne cette année, 9 projets ont été retenus au budget participatif, pour par exemple l'installation de bornes anti-moustiques avec une enveloppe de 15 000€, ou la création d'un parcours de santé au parc de la Feyssine.

Toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais, entendu au sens large, pourront déposer un projet au budget participatif. Qu'ils ou elles résident, travaillent, ou étudient à Lyon, sans condition ni d'âge ni de nationalité. C'est un élément important et structurant de ce budget participatif qui se veut inclusif, et ouvert à tous les usagers et à toutes les usagères et de la belle Ville de Lyon.

Comme indiqué précédemment, un budget participatif se déroule en plusieurs phases. Le premier temps durera 3 mois, et sera celui du dépôt des projets qui se tiendra du 14 mars au 17 juin prochain. C'est aussi pendant cette période, que se tiendra une campagne de communication importante et que des ateliers seront organisés pour faire connaître le budget participatif aux Lyonnaises et aux Lyonnais. Le dépôt s'effectue via une nouvelle plateforme

numérique « Oyé » créée par la Ville de Lyon. Intitulé, qui offrira une porte d'entrée unique à tous les Lyonnaises et Lyonnais qui souhaiteraient s'investir pour leur Ville ou leur quartier, dans le cadre du budget participatif et à terme pour l'ensemble des questions de participation.

De mai à novembre, les services de la Ville de Lyon produiront une analyse technique, juridique et financière sur chacun des projets proposés, et retiendront ceux qui rentrent dans les critères de sélection évoqués précédemment. La 3^{ème} phase très importante, sera celle des votes pour les Lyonnaises et les Lyonnais pour définir quels seront les projets retenus.

Ces votes se feront toujours sur la plateforme numérique. Et enfin, la 4^{ème} phase sera celle de la réalisation des projets par les services de la Ville de Lyon, en lien avec les habitantes et les habitants qui les ont proposés. Cette phase durera 2 ans, jusqu'en 2024.

Enfin, et ce sera la fin de mon intervention, si la plateforme numérique est l'outil structurant du budget participatif, nous avons pensé et souhaité un dispositif inclusif et accessible à tous et à toutes. La question de l'accès au numérique d'abord, qui ne sera pas une barrière pour les personnes qui ne maîtrisent pas l'outil ou qui n'ont pas accès à internet. A chaque étape du projet, y compris dans sa réalisation, des alternatives en présentiel seront proposées : stands d'information sur les arrondissements, ateliers d'émergences, forum de rencontre entre les porteurs de projets retenus, espaces numériques dans les bibliothèques etc... Pour le vote par exemple, en cas d'absence de mail, il y aura une possibilité qu'un agent ville crée un compte « représentant » pour voter sans compte personnel.

Enfin, l'action citoyenne doit être accessible à toutes et à tous. C'est pourquoi, 27 ateliers d'émergences seront organisés en présentiel sur tous les arrondissements. Sur le 4^{ème} arrondissement, 3 temps seront organisés sur le marché, sur la place Flammarion dans le quartier Ouest et dans le quartier Est de la Croix-Rousse. Les associations du territoire et notamment les structures travaillant sur les questions d'enfance, de jeunesse, et des quartiers populaires seront mobilisées pour accompagner les publics les plus éloignés de l'action publique.

Je vous remercie pour votre attention, et je vous invite à voter favorablement ce rapport n°228 portant création du budget participatif.

REMI ZINCK :

Merci M Rigaud. J'ai noté deux interventions jusqu'à présent, Mme Palomino, Mme Vidal et Mme Pellet qui lève la main.

On va faire dans l'ordre d'arrivée. Mme Palomino.

Mme Vidal vous retirez votre prise de parole ? Plus tard ? D'accord.

Mme Palomino, c'est à vous, je vous en prie.

SYLVIE PALOMINO :

Merci.

Par rapport à cette délibération, nous la voterons avec quelques réserves.

Nous rencontrons bientôt Mme Vidal avec Georges Képénékian, Président de mon groupe, pour effectivement débattre et en savoir un petit peu plus, comprendre un peu mieux ce projet.

Si effectivement le mot démocratie et participation des habitants, ce sont des mots qui sont importants pour moi et pour David Kimelfeld ; nous avons des questions sur le fait que ce dispositif risque de déséquilibrer l'action des conseils de quartiers, des associations, des collectifs et voire même de la Mairie d'arrondissement sur un certain nombre de projets qui sont travaillés avec les habitants. Nous avons un certain nombre de questions comme je le disais, nous espérons avoir des réponses suite à l'échange avec Mme Vidal.

Ce dispositif nous semble complexe à mettre en œuvre et se pose aussi, pour nous, la question de son évaluation.

Je ne serai pas plus longue, merci à vous.

REMI ZINCK :

Merci Mme Pellet... Mme Palomino ! Excusez-moi

(Rires...)

ANNE PELLET :

On avait compris.

REMI ZINCK :

Pourtant il n'y a pas tant d'elu-es que ça dans cet arrondissement, on est que 15 !

(Rires...)

ANNE PELLET :

C'est un lapsus !

SYLVIE PALOMINO :

Pas excusable !

(Rires...)

REMI ZINCK :

On serait 36 ce serait catastrophique, vous aurez remarqué !

Mme Pellet, c'est à vous maintenant ! Excusez-moi pour les confusions.

(Rires...)

ANNE PELLET :

Je vous en prie.

Ecoutez, pourquoi pas, ça s'étudie, ça me semble quand même assez lourd donc on verra à l'usage, comment ça va se mettre en place.

Je voulais juste faire un clin d'œil, à ma manière, sur le fait que quand on parle participation, on pense aussi concertation et information. Et je voulais noter que j'ai été surprise de voir que pour la concertation, les Conseils d'arrondissements ont pour moi leur importance, et j'ai été surprise de ne pas avoir vu à l'ordre du jour la proposition d'avis du Maire de Lyon sur la prochaine étape de la ZFE (zone à faible émission).

Nous avons déjà manifesté cette surprise en Commission, vendredi dernier, par la voix de Laurence Croisier, mais il me semble important de le redire ici ce soir.

Nous avons eu l'avis sur le PLU-H, c'est bien, l'avis sur le RLP mais sur la ZFE, zéro. Pourtant après notre alerte de vendredi, vous auriez pu inscrire ce rapport en urgence à l'ordre du jour de notre Conseil, mais je n'ai rien vu passer ; et idem pour le Plan de protection de l'atmosphère pour lequel l'Etat attend notre avis avant le 25 mars.

J'aurai aimé que question participation, on soit déjà exemplaire à notre niveau.

Merci.

REMI ZINCK :

Sur la ZFE je répondrai peut être à la fin, mais peut être Mme Vidal, que vous voulez donner des explications sur les deux questions qui ont été abordées, les deux thèmes ?

Je vous en prie.

CHLOE VIDAL :

Merci beaucoup.

Avant toute chose, je vous adresse moi aussi, tous mes vœux pour cette nouvelle année. J'espère que chaque jour de 2022 sera porté par l'imagination, l'enthousiasme, le courage, l'agir collectif, pour faire vivre une démocratie ouverte, qui soit tisser des liens de solidarité. Je tenais à vous faire part de mes vœux à mon tour. Et pour que vive cette démocratie, nous mettons en place des dispositifs nouveaux, inédits.

Je remercie vivement Loïc Rigaud pour cette présentation, vraiment détaillée d'un dispositif dont nous attendons beaucoup, tous et toutes ; qui suscite beaucoup d'interrogations naturellement aussi.

Je répondrai en détails aux questions que vous vous posez Mme Palomino, dans le cadre de notre rendez-vous que nous avons je crois demain, d'ailleurs. J'aurai aimé que vous développiez un tout petit peu sur l'inquiétude, quant au fait que ce dispositif puisse déséquilibrer l'action de collectifs qui portent déjà un certain nombre de projets. Je crois qu'au contraire, c'est une nouvelle opportunité qui sera donnée à l'ensemble de ces collectifs de porter leur projet, de porter des projets encore plus structurants car comme ça l'a déjà été rappelé, c'est une part notable de l'investissement public, municipal qui est mis dans le jeu démocratique de ce jeu participatif.

C'est 12,5 millions d'euros à l'échelle de la Ville pour cette première édition, et donc ce budget d'investissement permettra vraiment d'impulser un certain nombre de projets. Je pense qu'il

fonctionnera comme un levier justement, pour des projets portés à l'instance de proximité, dont le rôle n'est pas du tout remis en question bien au contraire. On les reconnaît toujours comme la colonne vertébrale de la démocratie de proximité.

Encore aujourd'hui, on travaille à mieux former, informer les instances de proximité, les conseils de quartiers, les conseils citoyens pour qu'ils puissent assurer un rôle de relai d'information, mieux faire connaître le dispositif et qu'ils puissent aussi, assurer au-delà de ce travail de mobilisation des habitantes et habitants, un travail aussi de formulation de projets (comme ils peuvent d'ores et déjà le faire lors de l'appel à projets des initiatives de conseils de quartiers). Et je me réjouis aussi de ces nouveaux projets évoqués par Loïc Rigaud au sein des conseils de quartiers de la Croix-Rousse. Ils pourront aller encore plus loin avec ce dispositif, qui ne remet pas en question bien sûr, l'APIQ ; mais qui le double et qui le dépasse encore un peu. Vraiment, je pense que les collectifs, pourvu qu'ils soient bien accompagnés et on y travaillera, on y veillera aussi, pourront déposer des projets nouveaux, allez plus loin dans leurs ambitions.

On espère vivement qu'ils en tireront entièrement satisfaction et je crois que c'était le point essentiel, il n'y avait pas me semble t-il de remarques. S'il y en avait une seconde, et que je peux d'ores et déjà commencer à esquisser une réponse, je le ferai volontiers.

En tout cas merci, et on compte sur le soutien de l'ensemble des élu-es pour porter ce dispositif qui est d'abord aux bénéficiaires des Lyonnaises et des Lyonnais.

Merci.

REMI ZINCK :

Merci Mme Vidal.

Vous avez abordé Mme Pellet la Zone à Faible Emission, alors je ne sais pas quelle réponse a été apportée à votre collègue Mme Croisier, à sa question, sa remarque lors de ce Conseil. Je n'ai pas vu, je ne sais pas quelle réponse lui a été apportée.

Moi ce que je voudrais apporter c'est une réponse de bon sens, ce n'est peut-être pas une réponse technique, mais pour l'instant la zone à faible émission est encore à l'étude sur son application.

Lundi, il y avait la conférence des Maires de la Métropole où il y avait votre collègue, Monsieur Blache qui était présent d'ailleurs, je me rappelle l'avoir vu en visio. Monsieur Kohlhaas, Vice-Président, a présenté les travaux de discussions qu'il y avait actuellement sur la zone à faible émission et comment elle allait se mettre en œuvre. Il y a encore dans les communes de la Métropole des réunions d'informations, il en anime régulièrement, d'autres élu-es le font. Je pense (et je m'avance peut-être mais je pense) que viendra en son temps, le vote sur la zone à faible émission ; mais pour l'instant, elle est encore en présentation, en échange, en discussion, en travail sur son application.

Je pense que ça viendra en son temps, voilà c'est la réponse que je peux vous apporter à mon niveau.

M Rigaud, vous vouliez prendre la parole je vous en prie.

LOIC RIGAUD :

En un mot, j'entends les interrogations, les inquiétudes des élu-es de l'opposition sur le caractère peut être un peu lourd d'un tel dispositif, ou la crainte de déséquilibrer l'action sur le territoire et sur l'arrondissement.

En même temps, j'ai envie de laisser la possibilité à un tel dispositif innovant, et en même temps tellement nécessaire dans la période.

Si le temps de la concertation, de la participation et de l'implication des habitants prend du temps, et parfois va rallonger des projets (on l'entend souvent), il n'en est que plus efficace et efficient derrière sur le long terme puisqu'il est à leur disposition, il est pour leur usage et mieux adapté à priori.

J'ose espérer que même si c'était plus lourd et que si cette évaluation de ce dispositif montrait quelque chose, que ce soit quelque chose de plus lourd. J'en suis absolument certain qu'il sera aussi plus efficace, plus efficient. J'espère même que cette année ou sur ce mandat, ces 5% de budget d'investissement, j'espère que ça dépassera les prochaines années, les prochains mandats, parce qu'on aura fait la preuve que c'est avec les citoyens qu'on doit construire l'action publique ; et non pas, pour des prétextes de rapidité qui amènent parfois des choses pas adaptées ou trop éloignées des attentes et des besoins de nos concitoyens.

REMI ZINCK :

Mme Vidal, vous vouliez reprendre la parole. Allez-y

CHLOE VIDAL :

Je vous remercie.

C'était simplement pour un complément, désolé de ne pas avoir effectivement relevé cet aspect-là. C'est effectivement encore une fois un dispositif nouveau, et le temps de l'évaluation sera un temps essentiel pour nous. On souhaite vraiment que l'ensemble des élu-es puisse y contribuer, de sorte qu'on puisse dégager des pistes d'amélioration pour une deuxième édition. Donc on a bien conscience qu'on est aussi dans une démarche expérimentale, on assume parfaitement cette posture d'expérimentation, mais les choses se mettront en place progressivement et pour le moment on est plutôt confiants dans la mise en place du dispositif.

Je n'ai pas évoqué aussi qu'un COPIL de mise en œuvre sera mis en place. Evidemment, tout ce qui relève du process technique ne figure pas encore dans le cadre du règlement. COPIL, qui associera aussi l'intégralité des Mairies d'arrondissements. On souhaite vraiment avoir un dialogue avec l'ensemble des élu-es et avoir une articulation permanente tout au long de la démarche avec les Mairies d'arrondissements, qui nous permettent effectivement de porter correctement tous ces projets vers leur réalisation. Tous les projets qui auront évidemment reçus un certain nombre de suffrages et qui auront passé les étapes du budget participatif.

REMI ZINCK :

Mme Pellet. Je vous en prie.

ANNE PELLET :

C'était juste pour revenir sur les ZFE, pour dire qu'il y a des sujets qui méritent beaucoup d'informations, que les gens sont souvent loin ; et celui-là l'aurait méritée.

En fait si j'en ai parlé c'est pour la procédure, visiblement n'aurait pas été respectée. Elle demande une validation par les élu-es de la Ville de Lyon et donc que le rapport soit soumis à chaque Conseil d'Arrondissement. C'est juste pour ça et au-delà de ça, c'est que quand on en parle, le dispositif est quand-même lourd pour tous les gens qui ont des voitures critère 5 et qui vont devoir en changer. Cela représente 6678 personnes sur la Ville de Lyon et si je vais au-delà pour les gens de la Métropole qui rentrent dans Lyon, c'est quand même 22 380 véhicules et 5000 deux roues au niveau de la Métropole.

L'information est très importante, il faut laisser le temps aux gens de s'approprier les dossiers, de les entendre, qu'ils soient relayés par les médias, par nous, et d'autres personnes pour qu'on avance bien.

Et pour le sujet de Loïc Rigaud, il faut évidemment que tout le monde se sente concerné, que les propositions soient les plus larges possibles, pour que finalement elles correspondent, que ce soit des besoins partagés par le plus de monde.

C'est dans ce sens-là que je le disais.

REMI ZINCK :

Merci. S'il n'y a plus de prise de parole.

Mme Palomino,

SYLVIE PALOMINO :

Juste une petite précision Mme Vidal, quand vous dites tous les élu-es de l'arrondissement, y compris les élu-es de l'opposition ?

CHLOE VIDAL :

Il y aura effectivement un représentant par Mairie d'arrondissement y compris les Mairies du 2 et 6^{ème} arrondissement.

SYLVIE PALOMINO :

Merci.

REMI ZINCK :

Si on a épuisé les demandes de paroles et les réponses.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité

Merci. C'est toujours à vous Monsieur Rigaud pour le rapport 244.

4-22-3401-244 : Rapporteur : LOIC RIGAUD

Objet : « Projet "GaïaMundi" sur les usages mutualisés de la scénarisation cartographique de données pour l'aide à la concertation et à la décision - Autorisation de signature d'un contrat de coopération horizontale avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), attribuant un financement dans le cadre du Plan France Relance - ITN7 Transformation Numérique des collectivités territoriales, axe 1 "co-construction de services numériques"

Ce projet de délibération porte sur un contrat de coopération à signer entre la Ville de Lyon et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (l'ANCT), pour la mise en œuvre du projet dénommé « GAIAMUNDI » retenu par l'ANCT dans le cadre de l'appel à projets national «Incubateurs des Territoires », un dispositif de France Relance.

Ce projet porte sur les usages mutualisés de la scénarisation cartographique de données pour l'aide à la concertation et à la décision, en mobilisant des logiciels libres à même d'assurer le partage des connaissances et d'informations avec le grand public, conformément aux engagements de redevabilité et de participation citoyenne de la ville de Lyon.

Je ne serai pas plus précis sur ce dossier.

Je vous invite à voter favorablement à ce rapport n°244.

REMI ZINCK :

Est-ce-que j'ai des prises de parole sur ce dossier ? Je n'en vois pas.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité

Je vous remercie. Je passe la parole à Mme Trias.

4-22-3466-229 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Attribution de subventions à divers organismes - Exercice 2022 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement

Merci Monsieur le Maire. Je vais présenter la délibération 3466 qui est une délibération votée tous les ans en parallèle du budget prévisionnel de la Ville.

Effectivement, dans un souci de lisibilité, la Ville de Lyon a choisi de faire approuver par délibération distincte du budget, l'ensemble des subventions dont le bénéficiaire et le montant sont connus au moment de l'adoption dudit budget, et la plupart d'entre elles faisant l'objet de conditions d'octroi.

Donc, il s'agit là de voter les subventions connues à ce jour et proposées pour les associations à la fois dont le siège est sur le 4^{ème}, dans le domaine culturel notamment : la Soierie vivante, Théâtre de la Croix Rousse, Villa Gillet ; mais aussi des subventions globales pour les structures qui ont un rayonnement plus large et qui impactent notre territoire, comme l'ALPIL, l'agence d'urbanisme, ou encore l'ordre des avocats du barreau qui tient des permanences d'avocats dans les Mairies d'arrondissements.

Pour les associations ayant signé une convention pluriannuelle avec la Ville, il est également proposé d'approuver un modèle général de convention d'application financière aux conventions cadres pluriannuelles, pour l'exercice 2022.

Je vous propose donc de voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

Je n'ai pas noté de prise de parole.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Rapport 236 s'il vous plaît.

4-22-3358-236 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Lancement de l'opération n° 60026867 "Rénovation de l'éclairage public des ponts Georges Clémenceau, Maréchal Juin, Morand et La Fayette" à Lyon 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 9e et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013

La délibération 3358 est la suivante, elle concerne la rénovation de l'éclairage des ponts : Maréchal Juin, Morand et La Fayette et donc pour le 4^{ème} arrondissement, le pont Georges Clémenceau.

Les installations d'éclairage public de ces ponts datent majoritairement de la construction de ces ponts, hormis l'éclairage du pont Lafayette qui a été rénové dans les années 70. Aujourd'hui, ces installations sont devenues obsolètes et sont difficiles à entretenir. L'objectif de cette opération est de rénover les installations d'éclairage afin d'optimiser le flux lumineux, de réduire la lumière dirigée vers les cours d'eau pour une meilleure prise en compte de l'environnement nocturne et d'améliorer le confort visuel et donc de réaliser des économies d'énergie.

Les travaux consistent :

- pour les ponts Clémenceau et Maréchal Juin : à remplacer les lanternes et les mâts ;
- pour les ponts Morand et Lafayette : à remplacer uniquement les lanternes.

L'ensemble des travaux est estimé à 800 000 €. Cette opération est à financer dans le cadre de la « Rénovation du parc d'éclairage 2021-2026 ».

J'en ai terminé pour cette présentation.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je n'en vois pas.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Toujours à vous Mme Trias pour le rapport 3357-237.

4-22-3357-237 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Lancement de l'opération n°60026865 "Eclairage public par détection - poursuite du déploiement" à Lyon 4^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements et affectation d'une partie de l'AP n°2020-1, programme 00013

Je termine par cette délibération 3357 que je porte, qui concerne le projet de déploiement de l'éclairage intelligent dans le cadre du plan pluriannuel d'équipement de la Ville de Lyon.

Cet éclairage par détection avait déjà été mis en place dans le quartier de Montchat en 2018, puis étendu en 2021 à deux nouveaux quartiers : le quartier Charcot Valdo dans le 5^{ème}, et Transvaal-Monplaisir dans le 8^{ème} arrondissement.

Il est donc proposé de poursuivre ce déploiement de l'éclairage par détection sur trois nouvelles zones géographiques :

- à Lyon 8^{ème} de l'avenue Rockefeller jusqu'à l'avenue Paul Santy.
- à Lyon 9^{ème} sur tout le quartier de Saint-Rambert hormis l'ancien bourg, et également sur une partie du quartier de Vaise, ainsi que sur la ZAC de l'Industrie.
- sur le plateau de la Croix-Rousse : le secteur entre le boulevard, la limite de Caluire donc au nord et à l'ouest le boulevard des Canuts.

Il s'agit là de 3 nouvelles opérations d'adaptation de l'éclairage urbain pour les voies secondaires et les quartiers résidentiels entre 22h et 5h du matin, c'est à dire en 2^{ème} partie de soirée. Il s'agit d'ajuster la puissance d'éclairage quand il n'y a pas de voitures.

Sur cette période, l'éclairage par défaut est abaissé de 30 à 50% et correspond au niveau nécessaire pour l'éclairage et la sécurité des déplacements piétons. En cas de passage d'un véhicule, l'éclairage est remonté à son niveau standard. L'économie d'énergie de ce projet est estimé à -70% pour un coût de travaux de 3,5 millions au total.

Pour le 4^{ème} arrondissement, cela correspond à 560 points lumineux qui seront rénovés, changés et donc cela permettra une économie de 211 000 KWh par an. L'investissement sera donc amorti dès la 3^{ème} année.

Cela s'inscrit pleinement dans notre démarche de recherche de moindre pollution lumineuse et de sobriété énergétique.

Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci Mme Trias. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je n'en vois pas.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à M Chevalier s'il vous plaît.

4-22-3458-230 : Rapporteur : ALEXANDRE CHEVALIER

Objet : Attribution d'une subvention de 1000 euros à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la 41^{ème} édition de l'évènement « Traversée de Lyon à la nage avec palmes » le 23 janvier 2022

Merci M Le Maire, Cher-es Collègues,

D'abord, deux délibérations, la 230 et la 231, qui nous présentent deux évènements sportifs qui vont bientôt avoir lieu sur notre territoire.

Pour la première, la 230, c'est l'attribution d'une subvention de 1000€ à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la 41^{ème} édition de l'évènement « Traversée de Lyon à la nage avec palmes ». Il va se dérouler le 23 janvier 2022.

Cette traversée de 8 Km dans le Rhône entre le pont Raymond Pointcarré et le pont Raymond Barre est inscrit au calendrier fédéral de la discipline. Elle s'adresse à tous les sportifs licenciés, de toutes les fédérations d'eaux confondues, plongée, triathlon, natation. On attend à peu près 550 participants cette année et cette compétition est également ouverte à la catégorie hydro speed.

J'espère que de nombreux sportifs croix-roussiens vont s'y inscrire, ou sont déjà inscrits.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je n'en vois pas.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Toujours pour vous M Chevalier la délibération 231 s'il vous plaît.

4-22-3456-231 : Rapporteur : ALEXANDRE CHEVALIER

Objet : Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 14^{ème} édition de "Lyon Urban Trail" du 26 au 27 mars 2022 - Approbation d'une convention mixte

On est sur une attribution d'une subvention de 25 000 € à l'association « Lyon Ultra Run » pour l'organisation de la 14^{ème} édition de "Lyon Urban Trail" du 26 au 27 mars 2022.

On est sur une convention assez classique, entre l'association et la Ville.

La Ville et l'association qui s'engagent à organiser cet évènement de manière annuelle.

Elle organise un évènement de qualité avec des parcours attrayants, elle fait découvrir d'autres lieux et points de vue originaux de la Ville de Lyon et elle essaye d'attirer un grand nombre de spectateurs Lyonnais à venir encourager les participants.

Pas grand-chose de plus à dire pour cet évènement.

REMI ZINCK :

Merci. Pas de prise de parole ?

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Toujours pour vous la 238 s'il vous plait.

4-22-3345-238 : Rapporteur : ALEXANDRE CHEVALIER

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs au titre de la saison 2021-2022 - Approbation de conventions cadre et de conventions d'application avec ces associations

La 238, on est sur l'attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs au titre de la saison 2021-2022.

Je vais prendre un peu plus de temps sur cette délibération parce qu'elle est quand même importante.

Chaque année, 500 associations sportives recensées sur le territoire ont effectivement, en tout cas on leur propose, d'avoir des subventions de la Ville de Lyon. Cette année, c'est 156 dossiers de demandes de subventions qui ont été adressés à la Direction des sports parmi les cas 30 nouvelles demandes.

Il y avait eu 21 associations qui n'avaient pas été soutenues en fonctionnement jusqu'ici qui ont bénéficié d'une subvention. 5 nouvelles disciplines qui font leur entrée dans cette délibération annuelle «le bike polo », « le rugby touch », « l'ultimate », « le tchoukball » et « le football américain ».

Ces conventions définissent les contreparties attendues des associations par la Ville, en matière de féminisation de leur activité, de mixité dans leur section comme dans leurs bureaux et Conseil d'administration, de prévention et de lutte de violences et discriminations, d'éco-responsabilité dans la mise en œuvre des compétitions et manifestations, de sport santé, de handi-sport et de sport adapté, de promotion du lien inter générationnel et d'inclusion sociale des publics éloignés.

La particularité de cette année, c'est que notre élue au sport, Mme Julie Nublat Faure accompagnée avec les élus d'arrondissement, a créé un nouvel outil pour objectiver, les subventions qui sont attribuées aux clubs sportifs. Jusqu'à maintenant, c'est vrai que ces subventions étaient, il y avait des critères mais qui n'étaient pas très objectifs et qui pouvaient donner l'impression, à un moment donné, qu'on attribuait des subventions un peu au bon vouloir, selon des critères très obscurs.

Le nouvel outil qui a été créé, justement essaye de prendre plusieurs critères en compte, des critères objectifs, je vais vous citer ces critères. Il y a un barème sur 100 et donc il y a un coefficient qui va être déterminé par critère.

Les critères sont les suivants :

- Le nombre total d'adhérents.
- Les adhérents de plus de 55 ans.
- Les adhérentes femmes.
- Les adhérents handisports ou adaptés.
- Le meilleur niveau de compétition de l'équipe ou de l'athlète.
- Le nombre de compétiteurs ou compétitrices en départementale, nationale ou régionale.
- L'encadrant breveté d'Etat.
- Les encadrants autres diplômés.
- L'égalité femme-homme.
- L'inclusion.
- L'éco-responsabilité.

Tout ça va donner ensuite une note sur 100, et selon cette note, il y a un chiffre qui va être attribué, en tout cas une subvention qui sera versée en fonction du score obtenu.

Cette année, on a eu juste effectivement des simulations qui ont été proposées pour voir ce que ça donnerait par rapport aux années précédentes. Là, il n'y a eu aucune baisse sur 2022 qui avait été proposée. On voulait dans le contexte Covid, maintenir les mêmes niveaux de subventions que les années précédentes, mais au moins, grâce à ce nouvel outil, on a pu voir à quoi correspondraient les demandes de demain. On a vu que pour certains clubs, il y aurait une hausse assez conséquente et c'est quand même le cas pour beaucoup de clubs de la Croix-rousse. Et pour d'autres, il y aurait effectivement des baisses parce qu'ils ne correspondent pas aux critères proposés.

On a bien sûr alerté les associations concernées, qui justement à partir de cette année, vont essayer (quand elles le peuvent en tout cas), de répondre aux nouveaux critères, d'y coller le plus possible pour pouvoir toucher les subventions de la Ville de Lyon.

Je finis juste avec les associations qui ont été subventionnées cette année sur la Croix-Rousse. Vous avez le « Football club croix-roussien » qui a eu un montant égal à l'année dernière, « Lyon croix-rousse football » avec une subvention aussi équivalente, « Lyon Pesd », « Lyon Savate », « Lyon bike polo » qui est une nouvelle association qui a été subventionnée, le « Dojeon Taekwondo Lyon » aussi qui est une nouvelle association qui a été subventionnée et enfin « l'association Laïque de la Croix-Rousse ».

Voilà pour l'ensemble des subventions qui ont été attribuées cette année.

Je vous propose évidemment de voter...

REMI ZINCK :

Favorablement.

ALEXANDRE CHEVALIER:

De voter pour.

(Rires...)

J'en ai fini.

REMI ZINCK :

Merci M Chevalier.

Je n'ai pas noté de prise de parole.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Mme Borron.

4-22-3292-239 : Rapporteur : NADEGE BORRON

Objet : Renouvellement de la convention concernant la gestion de l'Espace d'accueil et d'accompagnement social (Maisons de la Métropole de Lyon) et la mise à disposition de services du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon au sien des Maisons de la Métropole de Lyon (MDML)

Bonsoir, je vais profiter aussi pour souhaiter mes vœux à tout le monde.

J'arrive à la fin, on aura eu beaucoup de vœux, du coup on aura une très belle année 2022 ! en tout cas on espère ! Surtout la santé et qu'on puisse retrouver une vie sociale plus classique en tout cas.

Je vais vous présenter la délibération 3292. C'est le renouvellement de la convention de concernant la gestion de l'espace d'accueil et d'accompagnement social, la Maisons de la Métropole de Lyon.

M Le Maire, Cher-es collègues, cette délibération est relative au renouvellement de la convention de rapprochements des maisons de la Métropole et du Centre Communal d'Action Social.

Pour rappel : en 2018, La ville et la Métropole de Lyon ont conclu par convention, la création d'un espace d'accueil et d'accompagnement social visant le rapprochement des services de la MDM et ceux du CCAS. Cette convention arrivant à terme en décembre 2021, les deux collectivités souhaitent poursuivre cette expérimentation de rapprochement.

Si cette nouvelle convention soumise à notre approbation ce soir, reconduit dans les mêmes termes la mise en œuvre de ce rapprochement, il convient de souligner une nouvelle mesure qui concerne la prise en charge de la formation des agents du CCAS au même titre que ceux des MDM.

Le service public est le ciment de notre pacte social. Il doit répondre à une exigence de qualité, d'égalité, de justice et de redevabilité ; en particulier dans le contexte que nous connaissons et dans un contexte que nous connaissons, de demande sociale accrue.

La formation de nos agents, ambassadeurs des collectivités soucieuses de l'accès aux droits et de la pleine citoyenneté, participe à la fois d'un service public de qualité et de l'amélioration de leurs conditions et de leur qualité de vie au travail.

Je tenais à relever par ailleurs, que cette nouvelle convention acte le changement de nom. Désormais les MDMS s'appelleront les MDML (Maisons de la Métropole de Lyon). Je me réjouis que notre Ville soit mise à l'honneur par cette appellation. Cependant, ce changement se traduit regrettablement, par la disparition du mot social, un terme, vous conviendriez avec moi, qui ne relève pas que de la symbolique !

Cette remarque n'entame pas mon approbation à cette convention qui constitue un vrai progrès pour nos agents et notre service public.

Permettez-moi donc de vous inviter à l'approuver à votre tour.

Merci.

REMI ZINCK :

Merci, j'avais une demande d'intervention de Mme Palomino. Je ne sais pas si vous la maintenez ? Oui ?

Allez-y, je vous en prie.

SYLVIE PALOMINO :

Je vais essayer d'être rapide M Le Maire.

Je suis ravie que cette délibération effectivement soit proposée, pour avoir travaillé en tant qu'élue et membre du CCAS pour ce rapprochement. Nous l'avons voulu à l'époque pour un meilleur service social public. Je suis d'accord avec vous Mme Borron, et pour effectivement proposer un guichet unique pour des publics qui avaient du mal à se repérer dans des situations sociales complexes.

Il y a eu un grand travail de terrain, des élu-es, des équipes de professionnels et effectivement, symboliquement vous avez cité la formation des professionnels. Nous avons deux collectivités qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble et le fait que nous ayons pu avancer, pouvoir proposer ce service public de bien meilleure qualité, passe aussi par la formation.

Nous avançons aussi sur ces questions-là et c'est une très bonne chose.

Nous voterons bien évidemment cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci. Il n'y a pas d'autre prise de parole.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Pour le rapport 240, c'est à moi qu'il revient.

4-22-3077-240 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Modalités de rémunération des agents participant aux scrutins électoraux

Cette délibération représente les tableaux de rémunération pour les agents de la Ville de Lyon et les agents vacataires qui participeront en 2022. Ce qui représente environ 700 agents qui participent aux scrutins électoraux.

Les barèmes de rémunérations proposés permettent une parfaite égalité entre les agents, dont l'engagement est indispensable pour assurer la réussite de ces élections.

Cela concernera évidemment les élections Présidentielles des 10 et 24 avril et les élections Législatives des 12 et 19 juin.

S'il n'y a pas de questions, je vous invite à voter favorablement. Est-ce qu'il y a des questions ?

ANNE PELLET :

« Hof.. »

(Rires)

REMI ZINCK :

« Hof.. » Alors allez-y !

(Rires)

ANNE PELLET :

On pourrait en parler longtemps de ces élections parce qu'elles nous sollicitent tous beaucoup et qu'on a évidemment les agents pour assurer, et qu'ils participent tant mieux, et puis qu'ils soient rémunérés en fonction de ça, c'est normal ; mais ça reste très compliqué pour trouver des bénévoles.

C'est un vrai sujet qu'il faudra qu'on parle, parce que les bénévoles doivent passer une grande journée aussi et qu'on a de plus en plus de mal à les « recruter ».

Et puis j'avais juste une petite question parce qu'on parle élections, est ce que vous avez la date limite pour que les gens puissent s'inscrire sur les listes électorales de notre arrondissement et de tous les bureaux de vote évidemment ?

REMI ZINCK :

Merci de votre question Mme Pellet, ça va me permettre de répondre publiquement pour les gens qui nous regarderont.

Sur votre deuxième question, sur le délai d'inscription sur les listes électorales, c'est jusqu'au 4 mars minuit. Voilà, après c'est trop tard.

ANNE PELLET :

Ok !

REMI ZINCK :

Il faut y penser, notamment pour les gens qui ont déménagé.

Avant de passer aux votes, je voudrai vous dire que votre remarque, votre question m'amène à ce commentaire. On a commencé à travailler sur la constitution des bureaux de vote, donc j'en profite pour inviter les citoyennes et citoyens à s'inscrire pour participer à la tenue dans ces bureaux de vote dans le 4^{ème} et également les partis politiques qui sont les nôtres, les autres aussi d'ailleurs, il n'y a pas que ceux que nous représentons en tant qu'élu-es, il y en a bien d'autres des candidats engagés dans ces élections, à nous fournir le plus rapidement possible, les listes de leurs militants qui seront mobilisés pour tenir ces bureaux de vote.

Et puis pour compléter votre remarque Mme Pellet, c'est une journée très longue, la journée au bureau de vote, on le sait ! Avant l'ouverture, les gens ne se rendent pas compte, mais on est là 7h/7h15 et on sort pas avant parfois 22h et plus. Don c'est une journée qui est très longue.

Plus il y a de volontaires, plus on peut arriver à, pour les gens qui trouvent ça un peu long, à partager la journée, ce qui évite de faire une journée complète.

J'invite donc à essayer de mobiliser le maximum de monde, de citoyens pour participer à cet exercice démocratique, ô combien important.

S'il n'y a pas d'autres questions ?

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

4-22-2605-241 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Autorisation de signature de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022 / 2026

Je vais toujours continuer avec la délibération 241.

A mon tour et je vous demande de bien vouloir m'excuser parce que je vais être un petit peu long, c'est un sujet qui en vaut la peine, il aborde la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour la période 2022-2026.

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance est un cadre contractuel qui permet de celer les engagements des signataires que sont : la Ville de Lyon, l'Etat via le Préfet, le Procureur de la République, le Président du Tribunal Judiciaire, le Directeur Académique des services de l'Education Nationale, la Métropole et qui associe tous les acteurs des champs de la sécurité et de la prévention : la Police Nationale, l'administration pénitentiaire, les bailleurs sociaux, les transports publiques, le service départemental et métropolitain d'incendie de secours, les associations de prévention spécialisées. La liste est longue.

C'est en effet dans la complémentarité de nos compétences et de nos actions que nous pouvons lutter plus efficacement contre la délinquance et que nous pouvons construire des politiques de prévention adaptées.

Ce document partenarial définit les grandes orientations, la feuille de route, des acteurs de la sécurité et la prévention des territoires pour les cinq années à venir.

Donc ce CTSPD, c'est pas très beau comme acronyme, se décline en 4 axes qui se traduisent à travers 30 fiches d'actions :

- L'axe n° 1 c'est le besoin d'agir tôt et d'aller plus loin dans la prévention auprès des jeunes, dans un contexte marqué par les difficultés sociales : le décrochage scolaire, le désœuvrement, la violence aussi véhiculée par les réseaux sociaux. Il s'agit de renforcer la collaboration entre les partenaires, de mettre à contribution l'ensemble des acteurs sur tous les champs : sport, éducation, culture et d'adapter et diversifier les dispositifs de préventions pour répondre à des passages à l'acte plus jeunes et plus graves.

Je vais donner un exemple : le travail avec l'éducation nationale, la prévention spécialisée, les acteurs du sport et de la culture pour partager les informations, mieux identifier les jeunes en difficultés, les accompagner individuellement et les orienter vers le bon dispositif.

- L'axe n°2 est d'aller vers des personnes vulnérables pour mieux les protéger. Il vise à définir des réponses pluridisciplinaires adaptées à la diversité des publics vulnérables, identifiés sur des territoires Lyonnais. Notamment pour exemple : les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, les personnes en errance, les mineurs non accompagnés, des personnes victimes de discriminations liées au genre ou leur orientation sexuelle.

Je donne un exemple : le développement du travail alternatif, payé à la journée, proposé aux jeunes consommateurs de substances psycho actives, en errance sur le territoire lyonnais, des chantiers payés à la journée et un accès aux soins en vue d'une rééducation graduelle mais durable.

- L'axe n°3 c'est renforcer la tranquillité et la sécurité publique, mobiliser les habitants. Tranquillité et sécurité sont des préoccupations fortes pour les Lyonnaises et des Lyonnais et pour l'ensemble des signataires et acteurs de la stratégie. Police Municipale, centre de supervision urbain, Police Nationale, médiateurs sociaux sont quotidiennement mobilisés pour les préserver parce que les problématiques évoluent. La stratégie territoriale fixe de nouvelles priorités, expérimente de nouvelles réponses et associe de nouveaux acteurs notamment la population.

Je vais donner un exemple : avec la mise en place du Conseil Lyonnais de la nuit qui permet de définir des politiques pouvant conjuguer activité économique nocturne, bars, discothèques, sécurité de noctambules et tranquillité des riverains. Une nouvelle charte est proposée sur 2022 à ce sujet.

- Axe n° 4 : une gouvernance renouvelée, renouvelée. Une nouvelle stratégie c'est aussi une nouvelle gouvernance et des outils renouvelés pour accompagner leur mise en œuvre.

Exemple : la création d'un observatoire local de la tranquillité, et autre exemple : une convention de coordination avec la Police qui permet de définir les modalités d'interventions complémentaires et de lutter plus efficacement contre la délinquance.

Pour conclure, nous agissons dans un continuum qui va de la prévention à la réparation, en passant par la sanction. C'est dans la complémentarité de nos compétences et de nos actions, en travaillant ensemble de manière coordonnée et en unissant nos forces, que nous pourrons lutter efficacement, plus efficacement contre la délinquance et que nous pourrons construire des politiques de prévention adaptées.

J'en ai fini avec cette délibération.

S'il y a des prises de parole ?

Je n'en vois pas.

Mme Pellet, excusez-moi je ne vous avais pas vu, je suis obligé de lever les yeux, vous êtes en haut de l'écran.

Excusez-moi !

(Rires...)

ANNE PELLET :

Je ne peux pas laisser passer ça parce que...

(Rires...)

Je me doute bien ! Vous avez 15 écrans à regarder en même temps !

Je suis très contente de vous entendre parler de ces sujets qui préoccupent et vous venez de le dire, fortement, les habitants de Lyon. Ce n'est pas que chez nous, on n'est pas les plus mal-lotés.

J'attends beaucoup de ce nouveau plan, alors c'est vrai qu'il a un nom un peu tordu, faudra peut-être lui trouver quelque chose de plus simple.

Je retiens des mots forts, quand vous dites prévention, évidemment qu'il faut prévenir. Sanction, évidemment il y a des moments quand les gens ne comprennent pas c'est ce qu'il faut faire et réparation, parce qu'évidemment il y a des victimes derrière.

Il y a beaucoup de choses à faire en la matière. J'espère que vous aurez les moyens de vos ambitions et de ces actions, qu'on sera tenu au courant et que vous nous partagerez les résultats que vous arriverez à obtenir. Les progressions, puisque j'espère bien qu'on ira dans le sens du progrès, et les outils que vous pourrez utiliser en la matière.

Je ne vous referais pas le plan de la vidéoprotection, même si je suis persuadée que c'est un bon outil et je suis pas la seule, mais déjà avec ce que M Darmanin vous a envoyé comme nouvelles forces de sécurité de Police en l'occurrence.

Est-ce qu'on aurait pu savoir à combien sont les forces de Police qui nous sont allouées sur la Croix-Rousse, et combien de personnes en plus on va avoir depuis cette nouvelle décision du Ministère de l'intérieur ?

REMI ZINCK :

Sur le détail ; c'est le commissariat du 1^{er}/ 4^{ème}, je n'ai pas le détail. Sur Lyon, je crois que c'est 72 policiers qui sont arrivés je crois, de mémoire, mais sous réserve parce qu'on est en Conseil d'Arrondissement il ne faudrait pas que je dise de bêtise. Sous réserve d'erreur de ma part, Si

c'est une question, je la note et je répondrai au prochain Conseil d'Arrondissement si vous le voulez bien.

ANNE PELLET :

Oui, je pense que ça intéressera beaucoup de monde. Merci.

REMI ZINCK :

Je la note et je ferai d'autres réponses avec d'autres questions qui ont été posées.

Est-ce qu'il y a d'autre prise de parole ?

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Merci.

4-22-242 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Création du Conseil Local de l'Action Sociale et des Solidarités (C.L.A.S.S.)

Je continue encore avec le rapport 242 qui est la création du Conseil Local de l'Action Sociale et des Solidarités. Alors là l'acronyme est plus sympathique, c'est « C.L.A.S.S. ».

(Rires...)

Cela a été une initiative forte du début de notre mandat, le lancement en décembre 2020 du Conseil Local de l'Action Sociale et des Solidarités, bien entendu dont je viens de dire l'acronyme.

Le « C.L.A.S.S. » a été lancé à titre expérimental par Mme Nadège Borron, Conseillère à l'Action Sociale, afin de renforcer le champ des solidarités dans le 4^{ème} arrondissement. Il réunit une fois par mois, les acteurs associatifs et institutionnels du 4^{ème} arrondissement, intervenant sur des champs de la prévention, de la solidarité, de l'accompagnement et de l'urgence sociale.

Il vise à mettre en réseau ces acteurs de la solidarité, de les faire mieux se connaître, partager des informations, coordonner des actions afin de mieux répondre aux besoins sociaux grandissants : besoins d'aide, d'accompagnement, d'écoute, de soins, de nourriture, d'habillement.

L'expérience étant réussie, il est proposé à travers cette délibération, d'officialiser cette instance en tant que Commission extramunicipale à part entière.

Je vais passer la parole à Mme Borron qui va peut-être compléter mon propos.

Je vous en prie.

NADEGE BORRON :

Merci.

M. le Maire, Chers collègues,

Je tiens d'abord à vous remercier de m'avoir permis la création de ce Conseil Local de l'Action Sociale et des Solidarités. Je vous remercie également d'avoir accepté d'officialiser son existence et de lui donner le statut de commission extra-municipale. Une première dans notre arrondissement ! Une demande de longue date des acteurs du territoire.

Grâce à ce comité que j'aurai l'honneur de présider, vous pourrez bénéficier de l'expertise de ses membres. Les acteurs du CLASS auront, eux, la possibilité de vous interpeler et d'émettre des propositions.

Je ne vais pas revenir sur le rôle et les objectifs du CLASS que vous venez de décrire. Je souhaite simplement dresser un rapide bilan de cette année d'expérimentation.

Tout d'abord, la mise en place de ce Conseil est le fruit d'une décision collective. Il compte à ce jour une vingtaine d'associations et d'institutions actives bien qu'il y en est un peu plus qui le suivent et qui interviennent de manière un peu moins régulière.

Avant d'évoquer les actions menées, je souhaite souligner le rôle primordial que joue le CLASS. Il nous fournit une photographie et une analyse de la situation des personnes en précarité sur notre arrondissement. Et non, le 4^{ème} ne compte pas uniquement des habitants de catégories socioprofessionnelles favorisées ! De nombreux citoyens en difficulté y résident également. Difficultés, mises en exergue par la crise que nous traversons.

Notre première initiative fut de produire un guide, le guide des petits PAS, qui recense les intervenants dans les domaines de la prévention, de l'accompagnement et de la solidarité de notre arrondissement. Je remercie d'ailleurs notre service communication, sans lequel il n'aurait pu voir le jour et ça a été vraiment un long travail pour eux.

Ensuite, la création de ponts entre les différents acteurs et leur mise en réseau a déjà porté ses fruits. Notre mairie a pu organiser des distributions alimentaires en partenariat avec des associations et en partenariat avec le 1^{er} aussi, durant la grosse période de difficulté pour la jeunesse lors du deuxième confinement.

Les associations, entre elles, ont commencé aussi à développer des projets et des actions communes. Entre autre le « Café Daddy », « Secours populaire », « Horizon Parrainage », d'autres arriveront.

Dans le même esprit, un groupe de travail s'est constitué pour organiser des permanences "d'aller-vers". Celles-ci serviront à répondre au plus près aux besoins des habitants et de lutter, entre autres, contre le non-recours aux droits par l'information et l'orientation. La première aura lieu le 1^{er} février, je le précise, de 09h30 à 12h30 sur la Place des Tapis. Ces quelques exemples démontrent l'utilité et l'importance du CLASS. Ils donnent à voir la vitalité et l'implication des acteurs de l'action sociale sur notre territoire ; avec le travail, je tiens à le souligner, en commun entre l'institution et les associations qui est très important et pour les uns et pour les autres. Je les en remercie encore une fois chaleureusement.

Et je suis certaine que les prochaines années nous permettront d'agir conjointement et plus avant dans la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale.

Je vous remercie de voter bien-sûr favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci Mme Borron.

Est-ce qu'il y a d'autre prise de parole ?

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le C.L.A.S.S est adopté à l'unanimité.

Je n'avais pas reçu de questions diverses en fin de Conseil donc j'imagine qu'il n'y en pas.

Le Conseil est clos.

Je vous souhaite à tous et à toutes une bonne soirée, et si je puis me permettre un peu d'humour, la visio vous permet d'être plus rapidement à table !

(Rires...)

Petit avantage !

Bonsoir à toutes et tous, merci bien.

ANNE PELLET :

On aurait pu grignoter après !

REMI ZINCK :

Avec un masque !

(Rires...)

ALINE GUITARD :

Bonsoir à tous !